

TURNY >> Notre commune

BULLETIN MUNICIPAL
N°14 - Juin 2014

VOS ELUS MUNICIPAUX



FETE PATRONALE - PATRIMOINE

MISE EN PLACE ACTIVITES PERISCOLAIRES



La Forêt d'Othe
L'artisan de tous vos projets

Charpente - Couverture
Maison à ossature bois (MOB) - Garage
vêtement industriel agricole et artisanal
Technologie photovoltaïque
Rénovation charpente et couverture

Menuiserie bois et alu
Porte - Fenêtre - Brailleur
Placard - Portail

Maison Ossature Bois
MOB'HOME
La construction durable génératrice

03 86 35 29 52
www.laforetdothe.com



www.laforetdothe.com
JC. MILLET des Charpentiers • 89570 TURNEY

INFORMATIONS MAIRIE

Vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie par mail à l'adresse mairie@turny.fr

Mairie 03 86 35 10 99

Le secrétariat de mairie est ouvert :

Lundi et Vendredi 9h -12h

Mardi et Jeudi 14h -17h

Mercredi et Samedi 10h -12h

Bibliothèque

Mardi 14h -17h

Mercredi 14h -17h

Agence postale communale

Lundi au vendredi

9h30 - 12h

Samedi 10h -12h

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17

ISOPROFIL
isoprofilwindows.fr

2, rue Pierre de Coubertin
89000 MIGNENES
Tél. 03 86 80 26 00
Fax 03 86 92 95 36

Jean-Luc OLIVER

- Fenêtres PVC
- Vérandas et sas d'entrée
- Volets roulants ou battants
- Portes de garage
- Stores inférieurs et extérieurs

EURL RAMILLON
ENT. GÉNÉRALE DE RÉNOVATION
MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622,45 EUROS

89570 NEUVY SAUTOUR
03.86.43.48.66
ramillon.xavier@orange.fr

PHS
Habitat Services
Pascal Hourtin

MAGASIN D'EXPOSITION

Cuisines & Bains
www.phs-89.com

89, Courcivry • 89600 ST. HIPPOLYTE
03.86.35.14.49

44, rue de Lyon • 89200 AVALLON
03.86.42.19.81

Le site internet de la commune est à votre disposition pour tous renseignements et est actualisé régulièrement. N'hésitez pas à le consulter www.turny.fr

Pour rester connecté le site est également disponible sur smartphone et tablette numérique.

Vie municipale.....	4
Communauté de Communes.....	23
Histoire Patrimoine	24
Vie scolaire.....	26
Fêtes Manifestations.....	28
Vie associative.....	30
Travaux Aménagement.....	34



Le mot du Maire



Vous avez élu en mars 2014 une équipe municipale, partiellement renouvelée. Certains ont souhaité ne plus siéger autour de la table, pris par d'autres activités. Je profiterai donc de ces lignes pour remercier une nouvelle fois, l'équipe sortante, pour son engagement et ses actions au sein du conseil municipal durant ces 6 années passées.

Une nouvelle équipe est en place composée de 7 nouveaux conseillers et de 8 qui ont choisi de poursuivre l'aventure.

Je tiens, au nom du conseil, à remercier tous les électeurs qui nous ont largement accordé leur confiance. Turny n'est pas habitué à élire son conseil municipal au 1^{er} tour.

Le conseil s'est donc installé autour de la table et a commencé à travailler. Vous trouverez, dans ce journal municipal, les attributions et engagements de chacun selon ses compétences et ses souhaits.

Le premier dossier fut, bien évidemment, le budget, étape primordiale qui donne la direction des réalisations. Même si la commune a une situation financière saine, la rigueur budgétaire est toujours de mise et ne nous permet pas une grande liberté d'action. Les temps sont difficiles, je ne vous l'ai jamais caché, et ils durent.

Toutefois les projets en cours se réalisent, d'autres émergent dans la continuité (complément d'aménagement de l'espace sportif des Maraults, rénovation de logement...) ou sont apportés par les aspirations de nouveaux conseillers (travaux d'entretien de l'église ...). L'équipe se met en place et d'autres idées et projets seront étudiés. Les commissions municipales sont actives.

Il nous faut aussi entrevoir, avec l'incertitude des dossiers non encore votés, quel sera le périmètre des compétences communautaires et leur interaction avec celles qui resteront communales. Les élections municipales ont amené le renouvellement partiel des élus des structures intercommunales (Communauté de communes, Fédération départementale de l'énergie de l'Yonne, Syndicat Mixte Sud Forêt d'Othe, Syndicat des eaux, Sirtava, SIVU du Créanton...) avec le lot de changements dus à la réforme des collectivités territoriales. Certaines de ces structures ont une fin annoncée. Là aussi il faut installer les nouvelles équipes, élire les présidents et bureaux, établir et voter les budgets...

L'été approche. C'est une période de vacances où chacun doit rester vigilant. Vigilant auprès de ses enfants et/ou petits-enfants pour que nous ne connaissions pas une nouvelle vague d'incivilités. Vigilant parce que les maisons voisines peuvent être temporairement inoccupées (pensez à l'opération tranquillité vacances de la gendarmerie, signalez tout comportement suspect).

Profitez des joies d'une saison de festivités (fête patronale, vide grenier, fête des écoles, repas des voisins...) qui sont autant d'occasion de se rencontrer et de se connaître. Profitez des joies de la vie en plein air qui est un des atouts de nos communes rurales. Les beaux jours arrivent et je vous souhaite un bon été et, pour ceux qui en ont, de bonnes vacances.

Stéphane Gallois

**BULLETIN MUNICIPAL
OFFICIEL DE TURNY**
N°14 - Juin 2014

Directeur de la publication
Stéphane GALLOIS

Comité de rédaction
Commission Communication
Responsable Jean-Claude Chevalier

Réalisation
Cathy Colin

Photos
Mairie de Turny
Associations
Ecole

Impression
Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Adressez vos contributions à :
bim@turny.fr

>> Vie municipale

Les élus du Conseil municipal et leurs responsabilités



Stéphane GALLOIS

Turny, 45 ans, aviculteur,
Maire

Conseiller Communauté de communes du Florentinois
Membre de toutes les commissions communales
Vice-Président du SIAEP (Syndicat eaux)
Vice-Président du SMSFO (Ordures ménagères)
Membre du bureau du Pays du Tonnerois



Jean-Claude CHEVALIER

Les Varennes, 67 ans, Proviseur en retraite

1^{er} Adjoint chargé de la

Commission Administration, Vie scolaire, Communication, Culture, Patrimoine
Conseiller Communauté de communes du Florentinois
Commission Biens communaux
Délégué titulaire du Regroupement pédagogique des communes de Chailley, Boeurs et Turny



Jean-Pierre CHARONNAT

Linant, 69 ans, retraité de la DDE en tant que technicien bureau d'étude.

2^e Adjoint chargé de la Commission Biens communaux

Commission Vie sociale, Associative, Fêtes et Cérémonies
Commission Urbanisme
Délégué de la CLE d'Armançon au SDEY
Délégué au SIVU du Créanton- Brumance
Délégué suppléant au SIRTAVA



Jean-Marc SUINOT

Turny, 54 ans, chef d'entreprise négociant en matériel de chauffage et sanitaire.

3^e Adjoint chargé de la Commission

Matériel Aménagement,
Commission Administration, Vie scolaire, Communication, Culture, Patrimoine
Commission Urbanisme



Viviane CHAUSSIN

Le Fays, 51 ans, secrétaire commerciale

4^e Adjointe chargée de la

Commission Vie sociale, Associative, Fêtes et Cérémonies
Commission Administration, Vie scolaire, Communication, Culture, Patrimoine
Déléguée suppléante du Regroupement pédagogique des communes de Chailley, Boeurs et Turny
Membre du CCAS



Gérard ASSAYA

Linant, 64 ans, retraité informaticien bancaire.

Commission Administration, Vie scolaire, Communication,

Culture, Patrimoine
Commission Matériel Aménagement
Délégué à la Défense



Daniel BERCHERY

Bas-Turny, 67 ans, retraité de l'industrie.

Commission Administration, Vie scolaire, Communication,

Culture, Patrimoine
Commission Biens communaux
Commission Urbanisme
Délégué suppléant du SDEY
Délégué suppléant au SIVU du Créanton



Florence BOLZAN

Bas-Turny, 33 ans, ouvrière en pépinière.

Commission Biens communaux

Commission Vie sociale, Associative, Fêtes et Cérémonies



Jean-François CHOLLET

L'Hôpital, 50 ans, dessinateur métreur, compagnon charpentier.

Membre de la Commission

Biens communaux
Commission Matériel Aménagement
Commission Urbanisme
Membre du CCAS
Commission Urbanisme



Cathy COLIN

Le Fays, 58 ans, professeur de lycée en économie gestion.

Commission Administration,

Vie scolaire, Communication, Culture, Patrimoine
Commission Vie sociale, Associative, Fêtes et Cérémonies
Commission Urbanisme
Déléguée suppléante du Syndicat intercommunal en eau potable de la région de Saint-Florentin
Membre du CCAS



Jean-Charles COMBALUZIER

Le Fays, 40 ans, agent de maîtrise dans le transport, en projet de création d'entreprise
Commission Biens communaux

Commission Matériel Aménagement
Commission Urbanisme
Délégué titulaire à la mini-crèche « Pomme d'Api »



Maryvone CROCHET-GOSSO

Turny, 67 ans, assistante dentaire retraitée.

Commission Administration,

Vie scolaire, Communication, Culture, Patrimoine
Commission Matériel Aménagement
Commission Vie sociale, Associative, Fêtes et Cérémonies
Membre du CCAS



Jean-Marc FOUCHER

Le Saudurant, 56 ans, agriculteur éleveur.

Commission Vie sociale, Associative, Fêtes et

Cérémonies
Commission Urbanisme
Délégué titulaire du Syndicat intercommunal en eau potable de la région de Saint-Florentin



Frédéric IMBERT

Bas-Turny, 31 ans, agent de maîtrise manager d'équipe en industrie.

Commission Biens communaux
Commission Matériel Aménagement
Délégué titulaire du Regroupement pédagogique des communes de Chailley, Boeurs et Turny



Véronique JORGE

Turny, 44 ans, préparatrice en pharmacie

Commission Administration,

Vie scolaire, Communication, Culture, Patrimoine
Commission Biens communaux
Membre de la Commission Matériel Aménagement
Membre de la Commission Urbanisme

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des comptes rendus approuvés du Conseil Municipal est disponible en Mairie et sur le site internet www.turny.fr

Conseil Municipal du 4 juillet 2013

Absents excusés : Corinne BOURGOIN ayant donné pouvoir à Gérard ASSAYA et Gilles VIAUT ayant donné pouvoir à Jean-François CHOLLET.

Absent : Jean-Charles LEFEVRE.

Approbation du compte-rendu du 4 avril 2013

1/ AVENANT AU CONTRAT DU PRESTATAIRE DE REPAS DU CANTINE

Il s'agit du prestataire qui livre les repas à la cantine de CHAILLEY « API RESTAURATION ». L'avenant propose une hausse de tarif de +7 cts soit 3,05 TTC

Le prestataire qui livre les repas pour TURNY « ELITE » nous facture 2,76 € TTC le repas sans augmentation pour 2013/2014.

La commune de Turny règle les factures « API » pour les enfants de Turny prenant leur repas à Chailley et les factures « ELITE » pour les enfants de Turny prenant leur repas à Turny.

Un courrier a été fait à la commune de Chailley afin qu'elle fasse le nécessaire pour harmoniser les tarifs. Il a été proposé que les communes se facturent réciproquement les repas au tarif de 2,76 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le Conseil doit accepter l'avenant afin qu'à la rentrée les enfants de Turny puissent prendre leur repas à Chailley.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte l'avenant d'API et autorise le Maire à le signer.

11 voix pour – 1 abstention V. JORGE

2/ TARIFS CANTINE & GARDERIE – RENTRÉE 2013/2014

Monsieur le Maire fait un rappel concernant les tarifs.

Le prestataire pour la cantine de Turny n'augmentant pas ses tarifs pour la rentrée 2013-2014, le Maire propose au Conseil de maintenir les tarifs à 3,00 € pour les repas pris par les enfants et 3,38 € pour les repas pris par les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) accepte de maintenir pour la rentrée 2013 – 2014 le tarif de facturation de cantine pour les enfants de Turny à 3,00 € et 3,38 € pour les adultes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif de 1,00 € la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) maintient le tarif à 1,00 € la garderie pour la rentrée 2013-2014.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Les enseignantes des écoles de Turny ont présenté les demandes suivantes à la commune :

- école maternelle : financement de la sortie du 17 juin à la Ferme des Grenouillettes à Saint Privé

Part de famille : 4 € par enfant le solde sera réglé par la Coopérative Scolaire.

Monsieur le Maire propose que la commune finance à hauteur de 4 € par enfant, soit un total de 96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) accepte de prendre en charge la sortie de l'école maternelle du 17 juin à la Ferme des Grenouillettes à hauteur de 4 € par enfant soit un total de 96,00 €.

- école primaire : financement de la sortie du séjour classe de découverte au poney club de Val en Pré du 20 au 21 juin 2013 pour 23 élèves

Coût du séjour : 98 €/enfant soit 98 € X 23 enfants : 2 254,00 €. 16 enfants de la commune de Turny sont concernés.

Part de famille : 25 €/enfant

Coopérative : 38 €/enfant

Demande aux Mairies : 35€/enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) accepte de prendre en charge le séjour de classe de découverte de l'école primaire à hauteur de 35 € par enfant soit un total de 560,00 €.

Monsieur le Maire précise que ces sorties s'inscrivent dans un cursus pédagogique.

4/ CONVENTION PISCINE ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention d'utilisation de la piscine de Saint-Florentin pour l'école primaire. Comme cela avait été annoncé lors du Conseil du 26 juillet 2012, le tarif pour la rentrée scolaire 2013-2014 a augmenté et est passé de 5,45 € à 5,60 €. En général 20 séances sont programmées sur l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention piscine proposée par la commune de Saint-Florentin pour un tarif de 5,60 €/enfant.

5/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE CONCERNANT LE PAIEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Il s'agit d'une demande émanant de parents ayant 3 enfants dont 2 collégiens. Le Maire propose au Conseil de prendre une délibération générale applicable à toutes les familles. Le Conseil Général, organisateur des transports scolaires a décidé, comme 80 % des départements, de demander aux familles une participation aux transports scolaires représentant environ 10 % du coût total. Le coût à la charge des familles est de : 90 € pour les primaires, 100 € pour les collégiens, 120 € pour les lycéens, Demi-tarif à partir du 3ème enfant.

Un débat s'instaure où il est demandé des informations sur le financement du transport au sein du RPI.

Des renseignements complémentaires seront demandés. Monsieur le Maire propose au Conseil de refuser la prise en charge d'aide financière des cartes de transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par 8 voix la prise en charge d'aide financière des cartes de transport scolaire et 4 voix contre M. HARIOT, V. JORGE, C. BOURGOIN, G. ASSAYA.

6/ RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 4 AVRIL 2013 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR UN AGENT EN CONTRAT PRIVE

Le Maire informe le Conseil que, fin avril la Préfecture a adressé un courrier demandant d'annuler la délibération du 4 avril 2013 attribuant une prime à un agent en contrat privé (CAE, CUI...) car un agent en contrat privé ne peut pas recevoir un quelconque avantage assimilable à un complément de rémunération.

Dans le point suivant, le Conseil a la possibilité d'instaurer une prime applicable à cette catégorie d'agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) annule la délibération du 4 avril 2013 attribuant une prime pour un agent en contrat privé (CUI).

7/ INSTAURATION DE LA PRIME D'INTERESSEMENT APPLICABLE AUX AGENTS EN CONTRAT PRIVE

Il est possible d'instaurer une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales. (Décret du 3 mai 2012). «La prime d'intéressement à la performance collective a vocation à être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires d'un même service ou d'un groupe de services (article 1er). Par agents non titulaires il convient d'entendre également les agents de droit privé. Le montant annuel de cette prime ne peut aller au-delà de 300,00 €.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette prime uniquement pour les agents de droit privé (CAE, CUI) et de la verser sur le salaire de décembre. Il faut cependant demander l'avis du comité technique : avant de prendre la délibération, avant de fixer les résultats à atteindre et les indicateurs à retenir, avant de constater si les résultats fixés ont été atteints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) de soumettre au Comité technique la décision d'instaurer la prime d'intéressement aux agents de droit privé selon les critères suivants : efficacité, disponibilité, rigueur dans le travail, assiduité, discrétion, ponctualité, absentéisme, initiatives, soins apportés au matériel

8/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE

Dans le cadre d'un avancement de grade il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2e classe au 01/08/2013 pour 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2e classe au 01/08/2013 avec un temps de travail hebdomadaire de 35 H et charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir concernant cette création de poste.

9/ CONTRAT CIL

Il s'agit de renouveler le contrat d'assistance du logiciel (compta, élection, paie) concernant la période du 01/04/2013 au 31/03/2014 pour un montant de 1 071,75 € TTC (hausse de 15,84 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) accepte le renouvellement du contrat C.I.L. pour la période du 01/04/13 au 31/03/14 pour un montant TTC de 1 071,75 € TTC.

10/ ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION DE TENNIS DE TURNY

L'association de Tennis de Turny ayant été dissoute par l'Assemblée Générale du 11 mai 2013 a décidé de faire don à la commune du reliquat financier d'un montant de 6 500,00 € environ pour la création de l'espace sportif familial, le Conseil doit délibérer pour accepter le don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le don de l'Association de Tennis d'un montant de 6 500,00 € environ qui servira à la réalisation de l'espace sportif familial.

>> Vie municipale

11/ ENDUIT PARKING SALLE DES FETES

Il s'agit de réaliser un enduit bicouche sur l'ancien terrain de tennis devenu parking et ses accès (surface de 790 m² environ).

Lecture des devis pour un enduit bicouche et préparation.

Devis : SCREG 6 580,00 € HT - Eurovia 5 319,00 € HT (devis non complet : pas les accès) - Eiffage

7 097,00 € HT. Le sujet a été vu en commission qui a décidé de retenir le devis de l'entreprise SCREG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la réalisation d'un enduit sur le parking de la salle des fêtes (ex terrain de tennis) et retient le devis SCREG pour un montant de 6 580,00 € HT.

12/ ALLEE PIETONNE DE L'EGLISE

Le projet est de réaliser un aménagement piétonnier allant de l'entrée de l'église au parking et accès vers la salle des fêtes : léger décaissement, pose de géotextile, mise en place de concassé en compactage.

Deux devis ont été présentés en commission : Colas 4 770,00 € HT - Fortini : 2 814,00 € HT. La commission a proposé de retenir le devis Fortini.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide 10 voix pour , 2 abstentions G. ASSAYA, C. BOURGOIN, d'aménager une voie piétonne entre l'entrée de l'église et le parking place St Mammès et la rue des canes et de confier les travaux à l'entreprise Fortini pour un montant de 2 814,00 € HT.

13/ PORTE GARAGE LOCAL TECHNIQUE

Il avait été envisagé de poser un volet roulant pour remplacer la porte du garage de l'atelier communal. La commission a proposé de maintenir la porte actuelle en la consolidant. Le sujet est donc ajourné.

14/ TERRAIN DE PETANQUE

Il a été envisagé la réalisation d'un terrain de pétanque derrière la salle des fêtes. Le dossier était resté en attente de création de l'association de pétanque. L'association Turny Pétanque est créée, reste donc à concrétiser ce projet. Un budget de 10 000,00 € HT avait été proposé. Ce projet comprend la réalisation d'un terrain de 596 m², l'association se chargeant de l'aménagement.

Les devis s'élèvent à : Eiffage 12 041,00 € HT - SCREG 12 019,00 € HT - Fortini 11 442,00 € HT

Compte tenu des moins values possibles en fonction du sol et des matériaux locaux et dans le respect du budget primitif, la commission a proposé d'attribuer le chantier à Fortini pour un montant de 10 000,00 € HT

maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour 1 abstention M. HARIOT et 2 voix contre : C. BOURGOIN, V. JORGE, la réalisation d'un terrain de pétanque derrière la salle des fêtes pour un montant de 10 000 € HT maximum et retient l'entreprise FORTINI.

15/ CONTRIBUTION A L'HECTARE DE LA FORET DE TURNY POUR 2013

Comme pour l'année 2012, l'ONF demande une contribution à l'hectare pour la forêt sur l'année 2013. Le montant est le même, de 2 € par hectare pour 322,17 ha soit un montant net de 644,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) le Maire à régler la contribution à l'hectare de 2 € par hectare à l'ONF, soit 644,34 € pour l'année 2013.

16/ REPARTITION EN 2014 DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

Le Maire présente le dossier. Diverses réunions sont organisées avec les maires des communes qui composeront la CCF en 2014 et les compétences et mode de fonctionnement sont étudiés. Il faut répartir le nombre de délégués pour chaque commune de la CCF. La réforme des collectivités nous impose des règles de répartition selon la population avec obligatoirement un délégué minimum par commune : pour la CCF, 32 sièges. Il est possible d'ajouter 3 sièges + éventuellement 8 sièges répartis aussi selon la population. Une large majorité des maires des communes ont choisi la répartition à 32 sièges considérant qu'au-delà un travail collectif est difficile. Quelques pondérations sont à prendre en considération selon le mode de scrutin des communes de plus de 1 000 habitants (élection à la proportionnelle des délégués communautaires). Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre le choix des Maires composant la Communauté de Communes et d'accepter la proposition ci-dessus et précise que les délégués communautaires seront suppléés pour les communes n'ayant qu'un délégué afin d'assurer leurs représentations aux conseils communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour 1 abstention J.P. CHARONNAT la répartition des sièges de la future communauté de communes selon la règle de droit commun de 32 sièges répartis selon la population assortie d'un suppléant pour les communes n'ayant qu'un délégué afin d'assurer leur représentation. Cette répartition prendra effet au renouvellement du conseil communautaire et des conseils municipaux en mars 2014.

17/ PRISE DE COMPETENCES SCOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

Le Maire présente le dossier. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui concerne le développement d'un territoire et vient s'intercaler entre les lois du Grenelle de l'environnement notamment et les documents d'urbanisme locaux (Carte communale, POS, PLU ou PLU intercommunautaire). Il a pour but le développement harmonieux et cohérent du territoire. Il recense tous les atouts et contraintes du territoire qu'il couvre et trace les grandes lignes de son développement. Les PLU doivent être en cohérence avec celui-ci. C'est en quelque sorte un sur-PLU mais beaucoup moins détaillé. La loi ne nous oblige pas l'adhésion à un SCOT, mais en l'absence il ne sera plus possible d'ouvrir de terrain à l'urbanisation à l'horizon 2017 (la réalisation d'un SCOT dure environ 4 ans). La CCF a décidé de prendre cette compétence et de se rapprocher du SCOT du grand auxerrois. Il est donc nécessaire de délibérer pour ratifier la décision de la CCF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour 4 abstentions C. BOURGOIN, G. ASSAYA, G. VIAUT, JF CHOLLET, la modification des statuts de la CCF par la compétence aménagement de l'espace complété par « élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territorial ».

18/ ARRETE PLU

Le projet de PLU a été présenté à la réunion publique à laquelle tous les habitants et les conseillers ont été invités. Suite à la présentation aux personnes publiques associées, le projet a été présenté en détail à une commission générale du 27 juin 2013 à laquelle tous les membres du Conseil ont été invités et qui, pendant plus de 3 heures, ont débattu des dernières modifications. Le Conseil doit délibérer pour arrêter le projet afin de demander l'avis des personnes publiques associées et de poursuivre la procédure par une enquête publique à l'automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour)

- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté
- arrête le projet de révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme de TURNY tel qu'il est annexé à la présente délibération
- précise que le projet de révision du POS et sa transformation en PLU sera soumis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées.

19/ ASSAINISSEMENT PLUVIAL ROUTE DE LA HAYE AU SAUDURANT

Le projet consiste en la réalisation d'un assainissement

des eaux pluviales route de la Haye au Saudurant. Pose de caniveaux CC et AC1 sur la partie de chaussée au dessus de la route des Carbiers et réalisation de trottoirs en concassé sur 50 m environ. Le seul devis est de Fortini pour un montant de 5 510,00 € HT

Les autres prestataires n'ont pas rendu leur devis et devant le montant de celui-ci la commission a accepté de confier la réalisation des travaux à cette entreprise compte tenu des prix couramment pratiqués et de la satisfaction de ses travaux habituellement réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour) la réalisation d'un assainissement pluvial route de la Haye au Saudurant. Les travaux sont confiés à l'entreprise Fortini pour un montant de 5 510,00 € HT.

20/ CHEMIN DES PETITS CLUSEAUX SAUDURANT

Le projet consiste au renforcement du chemin des petits Cluseaux au Saudurant pour permettre aux camions et engins agricoles d'éviter le carrefour du Saudurant dont le passage est plus que délicat pour cette catégorie de véhicule compte tenu de l'intérêt porté à la conservation de l'arbre central. Le but de cette réalisation est de rendre le chemin « tous temps tous tonnages » sur une longueur de 430 m.

Lecture des devis : Colas 25 118,00 € HT - Fortini 48 100,00 € HT. La commission propose de ne pas réaliser d'enduit, au moins dans un 1er temps, ce qui ramène le devis de Colas à 19 000,00 € HT environ, la somme étant prévue au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix pour – 1 abstention V. JORGE de réaliser les travaux de renforcement du chemin des petits Cluseaux au Saudurant par l'entreprise Colas pour un montant de 19 000,00 € HT sans enduit.

21/ CONVENTION MOTO CROSS

Après avoir retravaillé la convention liant la commune avec l'association « Moto-club de Turny », il est proposé de signer cette nouvelle convention (jointe à ce document) nécessaire à la demande d'homologation du terrain, convention plus complète et plus exigeante que celle de 2004.

Cette convention a été vue et éventuellement corrigée par la DDCS (Pôle Jeunesse et Sport).

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et 1 contre C. BOURGOIN autorise le Maire à signer la nouvelle convention régissant l'utilisation du terrain de motocross avec l'association Moto-club de Turny en ajoutant la modification suivante dans l'article 6 « limitant à 2 journées de stage par an »).

>> Vie municipale

22/ AFFOUAGES

Après avoir fait le point sur l'exploitation de nos parcelles de bois avec ONF, il est proposé de répartir le bois exploitable. Après avis de la commission, il est proposé une exploitation comme suit :

Parcelles 7-33-32 tracé de chemin de débardage pour exploitation en 2014. Mise en vente

Parcelles 23-24-25-31 houppiers façonnés en partie n'ayant pas trouvé d'acquéreur en affouage. Mise en vente à la meilleure offre pour la totalité.

Parcelles 1-2-8-11 situées en bord de route elles sont proposées en affouage pour l'hiver 2013/2014..

Ouverture des affouages à façonner au prix de 6€/stère. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le maire à effectuer les opérations ci-dessus.

23/ EMPRUNT CIMETIERE

Rectification de la délibération du 21 février 2013 concernant l'emprunt du cimetière

Le taux de l'emprunt envisagé pour les travaux du cimetière et l'aménagement du parking voté en février à 4.43 % sur 20 ans était valable 1 mois. Pour finaliser le dossier puisqu'il devient nécessaire de disposer des fonds, j'ai demandé une actualisation de la proposition de la Caisse d'Epargne.

Le taux actuellement proposé est de 3.96 % et 300 € de frais de dossier, soit une diminution du coût du montant des intérêts de 6 000 € environ sur 20 ans.

Il est nécessaire de rectifier la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (12 voix pour)

- la rectification de la délibération du 21 février 2013 concernant l'emprunt lié aux travaux d'agrandissement du cimetière et la création du parking adjacent et son accès.

- la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté au taux de 3.96 % sur 20 ans en remboursement trimestriel et annuité constante. Les frais de dossier sont de 300 €

- que le maire signe le contrat et les documents relatifs à cet emprunt.

Les délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 19 septembre 2013

Présents : Corinne BOURGOIN, Viviane CHAUSSIN, Muriel HARIOT, Véronique JORGE, Gérard ASSAYA, Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-François CHOLLET, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Jean-Marc FOUCHER, Gilles VIAUT, Jean-Marc SUINOT.

Absent : Jean-Charles LEFEVRE.

Compte-rendu du 4 juillet 2013 adopté à l'unanimité.

1/ ACHAT VIDEO PROJECTEUR

Il est proposé l'achat d'un vidéo projecteur qui servirait pour les écoles (pour remplacement de la TV et lecteur vidéo) et la Mairie, celui de la communauté de communes étant de moins en moins disponible.

Le coût estimé est de 450 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents (12 voix) l'achat d'un vidéo projecteur pour un montant maximum de 450,00 € HT.

2/ VENTE REMORQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède une remorque achetée en 2002 pour transporter la tondeuse. Aujourd'hui celle-ci n'est plus utilisée et occupe le garage de l'école maternelle, il propose de la vendre sous enveloppe avant le 1er novembre. Monsieur VIAUT prend la parole et pense qu'étant en fin de mandat il n'est pas judicieux de la vendre. Un débat s'engage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité des présents (12 voix) de vendre la remorque. Un contrôle technique sera fait.

3/ VENTE CUVE

La commune possède une cuve en galva de 1 000 l qui a été remplacée cet été par une cuve plastique de 250 l plus pratique et d'une capacité suffisante. Il est proposé de la vendre avec un prix de retrait de 100 €. Proposition sous enveloppe avant le 1er novembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents (12 voix) la vente de la cuve avec un prix de retrait de 100 € et proposition sous enveloppe avant le 1er novembre 2013.

4/ RADAR PEDAGOGIQUE

Après que le radar ait été installé dans tous les hameaux, il semble opportun de l'équiper d'un panneau solaire pour le mettre en permanence, sans pour cela empêcher tout déplacement. Pour ce faire, le radar doit retourner en usine pour être transformé et révisé le tout pour un montant HT de 1 000,00 €.

Un débat s'engage par rapport au coût pour cette transformation du radar signifiant que le Conseil revient sur ce qu'il avait voté lors de l'achat de ce radar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'équiper le radar pédagogique d'un panneau solaire pour un montant total HT de 1 000,00 € à :

5 voix pour (S. GALLOIS, V. CHAUSSIN, M. HARIOT, JM SUINOT, G. ASSAYA)

4 voix contre (C. BOURGOIN, V. JORGE, JP CHARONNAT, JM FOUCHER)

3 abstentions (G. VIAUT, C. HUGOT, JF CHOLLET)

5/ LIAISON PIETONNE BAS TURNY

Monsieur le Maire indique au Conseil que le dossier avance mais qu'il n'est pas finalisé à ce jour et qu'il est étudié par la SRD. Pour rappel, il s'agit initialement de sécuriser en allée piétonne la liaison Bas Turny à l'entrée de Turny. Il semble judicieux de prolonger le cheminement jusqu'au point « Mairie-Ecoles ». L'Espace Sportif des Maraults depuis la rue des Canes étant aussi à sécuriser.

Il semble intéressant de monter un projet pour l'ensemble en intégrant le sentier de l'église voté précédemment afin de bénéficier de subvention pour l'ensemble. Le dossier sera étudié en commission et vu la complexité de la réalisation, il serait judicieux d'avoir recours à un maître d'œuvre.

6/ ESPACE SPORTIF DES MARAULTS

L'inauguration aura lieu le 5 octobre 2013 à 15 H en présence de Madame DELAUNAY Sous Préfète de l'arrondissement d'Auxerre, Monsieur André VILLIERS, Président du Conseil Général et Madame Safia OTOKORE Vice Présidente du Conseil Régional. L'Espace Sportif est sur le point d'être terminé, reste l'engazonnement éventuel et la pose de roche en bordure du city. Le budget initial prévu qui a été voté est de 76 515 € HT, à ce jour le montant des dépenses engagées, factures réglées est de 69 874,00 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer pour

- l'achat d'un panneau des financeurs pour un montant de 122 € HT devis DEDOUBLE

- pose des tables et poubelles pour un montant HT de 874,72 € devis VITAVIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour et 1 abstention (JP CHARONNAT) l'achat d'un panneau des financeurs pour un montant HT de 122,00 € chez DEDOUBLE et la pose de tables et de poubelles pour un montant HT de 874,72 € par VITAVIE.

7/ CONVENTION DENEIGEMENT

En 2011, il a été signé une convention avec l'EARL du GALLOIS pour le déneigement. Le gérant a créé une nouvelle entité, la SAS JOEL PIAT PRESTATIONS qui souhaite, avec les mêmes conditions, se substituer à l'EARL. La durée prévue couvre la durée restante de la convention avec l'EARL DU GALLOIS. Le tarif reste le même mais la TVA est à ce jour au taux réduit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (12 voix pour) Monsieur le Maire à mettre fin à l'ancienne convention avec l'EARL DU GALLOIS et l'autorise à signer cette nouvelle convention.

8/ CONVENTION MOTO CROSS

La délibération du 4 juillet 2013 autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles au profit de l'association du motocross de Turny était entachée d'irrégularité puisque le sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Les services de la Préfecture nous en ont informés et la convention n'a donc pas été signée attendant une nouvelle délibération. Un recours au Tribunal Administratif a été porté par M. Georges Ossowski Arguments avancés :

- Les conseillers n'ont pas pu s'informer et prendre connaissance de la convention avant le conseil puisqu'elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour.

Les conseillers l'ont reçue environ 2 jours avant et donc ont pu en prendre connaissance puisque des modifications ont été apportées lors de la réunion de conseil.

- Il n'est pas tenu compte dans la convention de la protection du milieu naturel

- Les insuffisances de la convention à l'égard notamment de la protection des riverains.

Cette convention a pour but la mise à disposition des parcelles communales qui s'est assortie au fil du temps d'exigences quant à leurs utilisations. Elle n'a pas pour but d'homologuer le terrain et donc de régler tous les aspects juridiques liés à son utilisation puisque celle-ci nécessite une homologation préfectorale.

Il est donc proposé au Conseil de voter pour autoriser le Maire à signer cette convention à laquelle a été apportée la modification prévue au conseil municipal du 4 juillet 2013. Cette convention ne sera effective qu'assortie de l'homologation du terrain par la Préfecture. Madame BOURGOIN demande s'il est possible de diminuer le nombre de pilotes qui est de 25 aux entraînements. Monsieur FOUCHER informe le Conseil que le terrain est communal malgré tout et qu'il n'est pas entretenu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- annule à l'unanimité (12 voix) la délibération du 4 juillet 2013 autorisant le Maire à signer la convention avec le moto club de Turny,

- autorise à 10 voix pour et 2 abstentions (C. BOURGOIN, JM SUINOT) Monsieur le Maire à signer cette même convention, qui ne prendra effet que si le terrain est homologué par la Préfecture ou pour des travaux permettant son homologation.

Madame BOURGOIN justifie son abstention par le fait que la convention laisse le nombre de participants à 25.

9/ VENTE DE TERRAIN

C'est une demande qui date de 1995 qui concerne la ruelle dite de l'Abreuvoir à Linant. C'est une voie qui dessert 2 propriétés riveraines et qui donne un accès au ru de Linant sur une largeur de 2 m environ.

>> Vie municipale

Il semblerait qu'elle est non utilisée mais entretenue par les riverains qui sont Messieurs CHAUMET & CANARDO et M. et Mme LEFEVRE. L'article 161-10 du Code Rural impose une enquête publique pour la cession d'un chemin rural. Dans l'attente d'avoir la confirmation qu'une enquête publique est nécessaire, le Maire demande au Conseil de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à 10 voix pour et 2 abstentions (V. CHAUSSIN, JP CHARONNAT) à faire toutes les démarches nécessaires pour céder la ruelle dite de l'Abreuvoir pour 34 m² environ à M. et Mme LEFEVRE et pour 15 m² à Messieurs CHAUMET et CANARDON pour 1 € par acquéreur et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à cette cession.

10/ RETROCESSION D'UNE SENTE

Il s'agit d'une sente située à Linant entre les propriétés de Messieurs SOLOSSE, HUGOT et CHEREST C. Ce dossier a nécessité de longues recherches d'archives et de droit. Le procès verbal de bornage du 28 janvier 1980 par le géomètre Potier relate le procès verbal judiciaire du plan de bornage du 6 février 1861 et reconnaît une attribution à tort, par le cadastre, de la sente à la commune alors qu'elle appartenait aux riverains qui en laissaient le passage.

Le procès verbal de délimitation du 7 janvier 1981 a numéroté ces parcelles section AD N° 233, 234, 235 et 236, aux propriétaires riverains mais sans établir d'acte de propriété. Ces parcelles ne sont donc pas cessibles. La solution résulte dans la signature d'un acte administratif valide et appuyé de documents réels.

Parcelle AD 233 et 234 d'une contenance de 7a05ca à M. Claude Hugot

Parcelle AD 235 d'une contenance de 76 ca à M. Hubert

Parcelle AD 236 d'une contenance de 2a54ca à M. Cherest Claude

Monsieur HUGOT étant concerné celui-ci quitte la salle. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à 10 voix pour et 1 abstention (JP CHARONNAT) Monsieur le Maire à signer l'acte administratif qui permettra de rétrocéder la sente située à Linant à MM. Solosse, Hugot et Cherest cadastrée AD 233, 234, 235 et 236 d'une contenance totale de 10a35ca.

11/ DEVIS FORTINI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un devis a été voté pour un montant de 46 373,00 € HT pour la réalisation du cimetière. Il s'est avéré que la réalisation d'une partie du devis n'était pas nécessaire (assainissement pluvial du parking) compte tenu de la nature du terrain

d'écoulement, ceci entraînant une moins value estimée de 3 759 € HT. Par ailleurs, à la réalisation, il a été nécessaire de collecter les eaux de ruissellement de la grande allée du cimetière dont la plus value n'excède pas la moins value.

Il n'y a donc pas nécessité de délibérer

12/ RENOVATION SALLE DU CONSEIL

Le dossier aujourd'hui complet n'a pas été vu en commission mais étudié avec Jean Marc et une décision peut être prise. Travaux envisagés :

- Isolation du plafond et pose d'un plafond suspendu salle du conseil et hall d'entrée

- Changement des fenêtres salle du conseil et haut de l'escalier

- Rénovation électrique (éclairage, prises, tableau, blocs de sécurité) salle et hall.

- Peinture totale (murs, portes fenêtres et plafond du bas de l'escalier, rénovation sols escalier et table).

Les devis sont parvenus ce jour dans la totalité et sont distribués au Conseil Municipal.

Le dossier sera étudié en commission et le Conseil décide de délibérer concernant les fenêtres et la peinture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient . 10 voix pour 2 abstentions (V. JORGE, C. BOURGOIN) le devis de l'entreprise LEMIERE pour les fenêtres en bois (option crémone et oscillant battant) pour un montant HT de 7 605,00 €

.9 voix pour 3 abstentions (C. BOURGOIN, M. HARIOT, JF CHOLLET) pour le devis de peinture de l'entreprise THIVOYON pour un montant de 8 309,42 €

13/ ANNULATION DE DELIBERATION DU 4 JUILLET 2013 CONCERNANT LA PRIME D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Suite à notre délibération du 4 juillet 2013, le centre de gestion nous a adressé un courrier nous informant que la prime d'intéressement ne pouvait pas être applicable qu'à une seule personne mais à l'ensemble du personnel de la collectivité. Le Conseil Municipal avait délibéré dans le but de faire bénéficier l'agent en contrat privé de cette prime, l'agent ne pouvant recevoir aucune autre prime, il est donc décidé d'annuler la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 12 voix, annule la délibération du 4 juillet 2013 concernant l'éventualité d'attribuer la prime d'intéressement à un seul agent sous contrat de droit privé.

14/ DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LA FRANCK PINEAU DU 14 JUIN 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier de la « Franck Pineau » (course cycliste départementale) demandant gratuitement la salle des fêtes à l'occasion de la 17ème édition de la Franck Pineau le 14 juin 2014 a été reçu en Mairie. Entre 600 et 800 cyclistes se ravitailleront à Turny. Le nom de TURNY figurera sur les 20 000 programmes ainsi que sur les 700 affiches. Il apparaîtra sur grand écran dans Auxerrexpo ainsi que dans les remerciements de l'Yonne Républicaine. En 2012 leur venue n'avait posé aucun problème.

Madame BOURGOIN aborde le problème des dates de communion de 2014 avec la possibilité que la salle des fêtes puisse être louée. Les dates de communion ne sont pas encore connues et une réponse à la demande est nécessaire. Par ailleurs, les années précédentes, la salle n'a pas été utilisée à l'occasion des communions. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à . 6 voix pour (S. GALLOIS, JP CHARONNAT, JM FOUCHER, C. HUGOT, JF CHOLLET, G. ASSAYA . 2 voix contre (C. BOURGOIN, M. HARIOT) . 4 abstentions (V. CHAUSSIN, V. JORGE, JM SUINOT, G. VIAUT)

de prêter à titre gratuit la salle des fêtes aux organisateurs de la course FRANCK PINEAU le 14 juin 2014.

15/ QUESTIONS DIVERSES

Affouages

Les derniers affouages façonnés ont tous été vendus à des particuliers.

Les affouages 2013/2014 vont être lancés dans les jours prochains, des papiers vont être distribués dans les boîtes aux lettres en même temps que le bulletin.

Eclairage parking salle des fêtes

Estimation du SIER de 15 200,00 € TTC dont 8 844,02 € de participation communale. Le dossier sera vu en commission.



Les délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 28 novembre 2013

Présents Corinne BOURGOIN, Viviane CHAUSSIN, Véronique JORGE, Gérard ASSAYA, Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-François CHOLLET, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Jean-Marc FOUCHER, Gilles VIAUT (arrivée 21 H), Jean-Marc SUINOT.

Absente excusée : Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Viviane CHAUSSIN

Absent : Jean-Charles LEFEVRE.

Compte rendu du 19 septembre 2013 adopté.

1/ TRAVAUX SALLE DU CONSEIL

Il a été décidé lors du dernier conseil le changement des fenêtres par l'entreprise Lemièrre, aujourd'hui réalisé pour un montant HT de 7 605,00 €, et les travaux de peinture à Thivoyon Peinture pour 8 309,00 € HT non réalisés à ce jour. La partie isolation-électricité ayant été reportée dans l'attente de devis. La commission a étudié les devis des 2 entreprises qui avaient retenu notre attention lors du dernier conseil : Jaulgelec 9 042.91 € HT (devis de 19 038.84 – 9 995.93 de fenêtres) – ABL 7 820.56 € HT

Le devis retenu par la commission est le devis d'ABL pour 7 820,56 € HT avec 10% d'imprévus soit 8 600,00 € HT. Soit un total de 23 734,00 € HT sur un budget initialement prévu de 25 000 € sachant qu'il y aura plus de travaux de réalisés qu'envisagés (reprise des revêtements de sol et rénovation de la table).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir à 10 voix pour 1 abstention C. BOURGOIN, le devis ABL pour l'isolation et la rénovation électrique de la salle du conseil pour un montant de 8 600,00 € HT imprévus compris.

2/ ACHAT CHAISES SALLE DU CONSEIL

Suite à la rénovation de la salle du CM, il serait opportun de changer les chaises. La commission propose l'achat de 40 chaises environ de même type que celle de la mairie. Le prix du marché se situe entre 20 et 30 € pièce soit entre 800,00 et 1 200,00 € HT. Il est proposé de voter un budget et de choisir, en comité restreint (par des volontaires) le fournisseur le mieux offrant afin de réaliser l'opération rapidement.

Gérard ASSAYA et Jean-Marc SUINOT se proposent pour le choix des chaises.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 11 voix pour l'achat de 40 chaises environ pour la salle du conseil pour un montant maximum de 1 200,00 € HT

3/ ENGAZONNEMENT NOUVEAU CIMETIERE

L'engazonnement prévu et voté ne concernait que la partie parking. Un devis au prestataire habituel a été

>> Vie municipale

demandé. Celui-ci réalisera les 2 chantiers dès que le temps le permettra. Devis ABCD paysage : 1 450 € HT
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour 2 abstentions C. BOURGOIN et M. HARIOT le devis ABCD Paysage pour l'engazonnement du nouveau cimetière pour un montant de 1 450 € HT.

4/ TRAVAUX EN COURS

Quelques problèmes existent sur les travaux en cours.

Cimetière : En attente de conditions favorables pour finir le chantier.

Par ailleurs, il existe un problème d'écoulement d'eau sur la partie agrandissement et aucune récupération des eaux n'est prévue vers le robinet.

La commission propose de mettre une grille sous le robinet qui récupérerait, aussi les eaux de ruissellement du cimetière et de conserver un caniveau qui piègerait les eaux de ruissellement du parking.

2 devis vont être envoyés avec 2 solutions différentes.

Parking de salle des fêtes (ex tennis) : L'entreprise Colas est venue effectuer des travaux de préparation, mais le sol s'est dégradé ces derniers temps (pluies abondantes). Un rebouchage a été effectué mais l'enduit ne pourra être réalisé qu'au printemps. Des travaux plus importants pourront être nécessaires. Toutefois en 2014 la compétence voirie sera effectuée par la CCF. Les décisions de travaux seront conditionnées à l'accord de la CCF qui finance 100% de l'entretien et 50 % de l'investissement.

Chemin des petits Cluseaux

Lors de la demande des devis, il y a eu un mal entendu avec l'entreprise COLAS sur la disponibilité des cailloux d'enrochement (prix chargés/non chargés et fournitures). Un nouveau devis a donc été établi conforme à notre demande. Pour rappel devis initiaux :

Colas : 21 118,00 € HT - Fortini : 48 100,00 € HT

Le marché avait été attribué à Colas pour 19 000,00 € (sans enduit) . Le nouveau devis Colas s'élève à 23 276.40 € HT (sans enduit) Il était prévu 32 000 € HT au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour d'annuler la délibération du 4 juillet 2013 attribuant le marché à Colas pour un montant HT de 19 000 € et accepte le devis de Colas pour un montant HT de 23 276.40 € HT

Route de la haie au Saudurant

En attente de réalisation.

Terrain de pétanque

En attente de devis à 10 000 € HT conformément à la délibération du Conseil Municipal.

5/ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Pour rappel : la réforme des rythmes scolaires comporte 2 points distincts. La semaine composée de 4 jours et demi d'enseignement de 5h30 maximum par jour et 3 h pour la demi-journée. Les TAP (aujourd'hui MAP) qui doivent être organisés par les communes. Ces Temps (ou Modules) d'Activité Périscolaire de 3 heures par semaine sont des activités organisées sous la responsabilité et à la charge de la commune et peuvent comporter toutes les activités imaginables. Un sondage auprès des parents du RPI sur la base d'un questionnaire éducation nationale a été effectué (135 distribués, 102 complétés). Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal les principaux résultats. Il existe aussi un problème de locaux (simultanément : soutien scolaire + TAP maternelle + TAP primaire + garderie).

Les conseils d'école des 3 communes ont choisi le mercredi matin comme journée supplémentaire et de placer les TAP en fin de journée en émettant de grandes réticences à cette réforme. Monsieur le Maire informe le Conseil que les conseils municipaux de Chailley et de Boeurs en Othe ont décidé d'opter pour le mercredi mais de refuser les TAP. Un débat s'engage concernant cette réforme

Estimant que la nouvelle organisation prévue par ce décret aura pour conséquences :

- de ne pas raccourcir la journée des enfants dont les parents travaillent;
- d'alourdir la journée de l'enfant par l'intrusion d'une activité supplémentaire;
- de le fatiguer davantage avec une matinée de plus;
- de compliquer l'organisation établie le mercredi par les femmes qui travaillent, et qui jusque là pouvaient trouver, par le biais des centres de loisirs, une solution adaptée à leurs contraintes;
- d'empêcher à l'inverse les femmes qui ont fait le choix de libérer leur mercredi pour s'occuper de leurs enfants de le faire
- de provoquer une désorganisation en profondeur de tous les services mis en place sur le territoire (écoles de musique, centres de loisirs, USEP, club sportif...)
- de remettre en question l'emploi de tous les salariés travaillant dans ces organismes le mercredi

Mais aussi :

- d'obliger les communes à choisir, puis à organiser des activités pédagogiques pour des enfants,
 - à en assumer la responsabilité auprès des familles ;
 - de créer des emplois précaires qui par leur périodicité ne permettent pas aisément un complément d'horaire.
- Considérant que ce décret va à l'encontre de l'enfant, des familles, des organismes de loisirs et considérant qu'il n'entre pas dans le champ de compétences d'une commune de se substituer à l'éducation nationale,

>> Vie municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en lien avec les autres communes du regroupement pédagogique intercommunal :

- accepte, malgré tout, la mise en place de la semaine de 4 jours et demi avec classe le mercredi matin 7 voix pour S. GALLOIS. V. CHAUSSIN. JP CHARONNAT. C. HUGOT. JM FOUCHER. JM SUINOT. G. VIAUT 4 voix contre C. BOURGOIN. G. ASSAYA. V. JORGE. JF CHOLLET - 1 abstention M. HARIOT

- décide de ne pas mettre en place les TAP, le transport de car sera organisé à l'issue de la classe (15h45 et 12h le mercredi) 12 voix pour.

6/ SEJOUR AU SKI

L'école de Chailley organise un séjour au ski pour les élèves de CM 2 de la classe d'Yvan. Le séjour a lieu à Morzine. Le coût global est de 435 €/enfant dont la charge peut-être répartie ainsi : Coopérative scolaire 145 € - Famille 125 € - Communes 165 €. A ce jour, 5 enfants de la commune de TURNY sont concernés, soit un coût de 825,00 €. Les parents des élèves concernés ne prennent pas part au vote (S. GALLOIS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix de financer le séjour au ski des enfants de Turny scolarisés en CM2 à Chailley, pour un montant de 165 € maximum par enfant, soit 825,00 € à ce jour, le nombre d'enfants pouvant évoluer.

7/ PARTICIPATIONS AUX SORTIES SCOLAIRES

Depuis plusieurs années, une somme est allouée aux écoles pour participer financièrement aux sorties hors sortie de fin d'année. Monsieur le Maire propose d'allouer 250,00 € à l'école maternelle et 250,00 € à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer (12 voix pour) la somme de 250,00 € à l'école maternelle et 250,00 € à l'école primaire pour financer les sorties pédagogiques hors sortie de fin d'année pour l'année 2013/2014.

8/ MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LOCATION DES TABLES, CHAISES ET BANCS

Lors de la révision des tarifs communaux nous nous sommes aperçus qu'aucune caution n'était demandée pour la location des tables, chaises et bancs. Avant qu'un problème ne surgisse, la commission propose de mettre en place une caution de 100,00 € sur les locations des tables, chaises et bancs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal met en place 12 voix pour une caution forfaitaire de 100,00 € sur les locations des tables, chaises et bancs, caution qui sera restituée au locataire si le matériel est rendu

9/ TARIFS 2014

Il est proposé de maintenir les tarifs 2013, à savoir :

. Facturation des photocopies en noir et blanc et fax :

- Photocopie	Format A4 recto	0,20 €
- Photocopie	Format A4 recto verso	0,40 €
- Photocopie	Format A3 recto	0,40 €
- Photocopie	Format A3 recto verso	0,80 €
- Fax		0,20 €

. Concessions dans le cimetière :

- traditionnelle : 2 m ²	. perpétuelle	220,00 €
	. trentenaire	100,00 €
- Jardin du Souvenir	. perpétuelle	110,00 €
	. trentenaire	50,00 €

. Location de la salle des fêtes

Locataires habitant la commune

Grande salle : caution 500 €

Forfait 48h 190 € - 24h suppl. 70 €

Petite salle :

Forfait 48h 70 € - 24h suppl. 20 €

Locataires extérieurs à la commune

Grande salle : Caution 80,00 € ½ tarif de la petite salle pour location simultanée de la grande salle des fêtes

Forfait 48h 300 € - 24h suppl. 100 €

Petite salle :

Forfait 48h 100 € - 24h suppl. 25 €

Soirée ou journée hors week-end, soit 24h 100 € la grande salle

. Location chaises, bancs et tables

Chaise	0,50 €)	forfait de
Banc	0,60 €)	5 jours non
Table	1,20 €)	fractionnables

Caution 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour de maintenir les tarifs 2013 pour 2014.

10/ MNT – CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA MNT POUR PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX

Grâce au partenariat établi entre la MNT et le CDG, les agents peuvent bénéficier d'une garantie prévoyance dite « maintien de salaire » qui les protège d'une perte de salaire suite à une maladie ou accident de travail au-delà de 6 mois d'arrêt. Le Centre de Gestion a souhaité mettre fin à ce partenariat à compter du 01/01/2014 en vertu du nouveau cadre législatif relatif à la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents. Pour info : à ce jour, 2 salariés CNRACL cotisent à hauteur de 1,23 % pour le maintien de salaire (entre 14 et 22 €/mois environ) par retenue sur salaire.

La 3e salariée CNRACL bénéficie du maintien de salaire par un contrat perso ayant été refusée par le contrat groupe. Les agents pouvant bénéficier du maintien de salaire sont les agents IRCANTEC, CNRACL. Seuls les agents en CAE ne peuvent pas en bénéficier. 3 solutions sont donc proposées :

>> Vie municipale

Situation 1 : la collectivité participe déjà ou va participer à la cotisation prévoyance « maintien de salaire » des agents à hauteur d'au moins 5 € par mois et par agent.

Situation 2 : la collectivité participe déjà ou va participer à la cotisation prévoyance « maintien de salaire » des agents pour moins de 5 € par mois et par agent.

Situation 3 : la collectivité ne participe pas. Les salariés ont la possibilité d'adhérer à un contrat collectif propre à la collectivité ou à des contrats individuels.

Monsieur le Maire propose que la commune cotise.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 9 voix pour 3 contre V. CHAUSSIN G. VIAUT M. HARIOT de verser une participation mensuelle à tout agent adhérant au maintien de salaire.

Il est proposé de verser 6 €/salarié et par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 9 voix pour 3 contre V. CHAUSSIN G. VIAUT M. HARIOT de verser une participation mensuelle de 6,00 € à tout agent adhérant au maintien de salaire.

11/ TAUX DE VACATION HORAIRE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Véronique JORGE, pompier, ne participe pas au vote.

Grade à compter du 01/10/2013

Officiers 11,31 € 11,43 €

Sous-Officiers 9,12 € 9,21 €

Caporaux 8,08 € 8,16 €

Sapeurs 7,52 € 7,60 €

Grade à compter du 01/01/2014

Officiers 11,43 €

Sous-Officiers 9,21 €

Caporaux 8,16 €

Sapeurs 7,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte (11 voix pour) le nouveau tarif du taux de vacation horaire au 01/01/2014.

12/ ORGANISATION DU C.P.I.

L'achat d'équipement de protections individuelles voté le 4 juillet a été effectué pour les pompiers engagés (gants, ceinture, rangiers, quelques tenues pour les nouveaux engagés). Ces achats ont été effectués pour compléter ceux fournis par le SDIS. Une autre dotation par le SDIS doit arriver après de longues réclamations. Madame Laura Magaldi a démissionné suite à déménagement, Monsieur Jean Baptiste Elisabeth a été recruté et Mademoiselle Myriam Vaher est apte médicalement et doit effectuer et réussir les formations exigées (FIA et PSE1).

Lors du conseil du 4 juillet 2013 Monsieur le caporal chef Christian Hanniet a été nommé chef du CPI suite à la présentation de la démission (toujours refusée) de Monsieur Jean-François Bouzonie.

Monsieur Christian Hanniet n'étant pas caporal de formation, la responsabilité opérationnelle est de ce fait celle du maire. Afin d'éviter cela le comité consultatif a proposé de nommer 2 adjoints : Le caporal Romain chef

Marius adjoint opérationnel et le caporal Christelle Gallois adjointe administrative. Ces nominations ne sont assorties d'aucune rémunération complémentaire.

Madame Véronique JORGE étant pompier ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte 10 voix pour 1 contre (JF CHOLLET) que le caporal chef Romain MARIUS soit nommé adjoint opérationnel et le caporal Christelle GALLOIS adjointe administrative.

13/ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Conseil doit se prononcer pour le versement de l'indemnité de gestion au Receveur. Cette indemnité a pour but de rémunérer la prestation du receveur pour service rendu (conseil notamment) en dehors de sa fonction.

Le montant de l'indemnité à 100 % est de 377,27 € bruts. Doit être soustrait de cette indemnité : C S G 2,40 + 5,10 % - RDS 0,50 % - 1 % solidarité. Monsieur le Maire précise que le Receveur donne, comme l'année précédente, satisfaction et propose de verser 80 % de l'indemnité, soit 302,00 € brut. La majorité du Conseil n'étant pas d'accord il est proposé de verser 50 %, soit 188,65 € bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte 7 voix pour 5 voix contre (V. JORGE, JM SUINOT, G. ASSAYA, JP CHARONNAT, JF CHOLLET) de verser 50 % de l'indemnité soit 188,65 € bruts à Madame le Receveur.

14/ AVIS DEFAVORABLE PLU

Comme le veut la procédure de réalisation d'un PLU le préfet après consultation donne un avis sur le PLU.

L'avis donné est défavorable. Monsieur le Maire expose les principales remarques de cet avis et les possibilités d'ajustement. Il est donc nécessaire de revoir la copie ou d'abandonner le PLU et laisser le POS en vigueur. Le coût de cette nouvelle étude est estimé entre 6 000 € et 10 000,00 € représentant une (re)rédaction partielle des documents, une nouvelle réunion publique, une nouvelle présentation aux personnes publiques associées et une nouvelle reprographie c'est-à-dire refaire une partie de l'étude sans assurance d'aboutir. Il est donc envisagé de rédiger un argumentaire en lien avec le cabinet d'urbanisme, concernant cet avis et de rencontrer la sous préfète, signataire de cet avis, pour explications et demande de participation financière et/ou technique de l'état. L'avis de la préfecture est à la disposition des conseillers en Mairie.

>> Vie municipale

15/ CHOIX D'HARMONISATION TAXES CCF 2014

La fusion des 2 communautés de communes (CCF et CCOA partielle) entraîne une addition des compétences. La communauté de communes du florentinois exercera donc dès le 1er janvier 2014 les compétences des 2 communautés de communes. Monsieur le Maire expose les compétences qui seront exercées. Une des ressources de cette EPCI sont les taxes additionnelles qui sur les 2 communautés de commune ne sont pas au même niveau.

2013	CCF	CCOA
TH	1.39%	4.09%
FB	0.98%	3.24%
FNB	3.21%	11.55%
CFE	1.49%	3.22%

Il nous faut donc harmoniser. Nous avons la possibilité de lisser ces taux sur 13 ans, mais les compétences s'exerceront dans leur totalité dès 2014 demandant les ressources nécessaires.

La commission CCF 2014 a proposé à la presque unanimité (1 contre et 1 abstention) d'adopter la moyenne pondérée des communes et ce dès 2014, établie comme ceci :

Produit 2013 des communes + Produit des 2 EPCI fusionnés
Bases des communes

Soit pour un produit de 607 765 €

2014	Taux CCF
TH	1,87%
FB	1,42%
FNB	5,02%
CFE	1,90%

La charge fiscale pour les contribuables de Turny est de 26 588 € (19 017€ en 2013). A titre indicatif et pour avoir un ordre de grandeur la TH sur la base 2013 était de :

TH	Base 2013	TH à 1.39%	TH à 1.87
Ensemble	806 100	1 205 €	15 110
Pour 360 foyers	2 239	31.12 €	41.97 €

Soit une augmentation moyenne de 11 € par foyer dont il faudra tenir compte ou pas lors du vote des taxes communales.

Les taux n'ont pas à être votés par le Conseil Municipal doivent juste être acceptés :

- l'harmonisation dès 2014
 - le principe des taux moyens pondérés des communes
- Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition de la CCF :

- de l'harmonisation immédiate des taux
- de la fixation de la taxe additionnelle par le principe des taux moyens pondérés des communes à 6 voix pour et 6 abstentions (C. BOURGOIN, M. HARIOT, V. JORGE, G. ASSAYA, J.F. CHOLLET, JM SUINOT).

16/ VENTE DE LA CUVE

Aucune proposition n'est parvenue en Mairie sauf de la commune de Chailley avec un prix de 50,00 €, c'est-à-dire en dessous du prix de retrait (100 €) décidé précédemment. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité (12 voix pour) la proposition de la commune de Chailley et de la remettre la vente à une date ultérieure.

17/ QUESTIONS DIVERSES

. Eclairage public parking salle des fêtes (ex tennis)
Il s'agit d'installer un système d'éclairage sur le nouveau parking de la salle des fêtes afin de permettre son utilisation. Le système le plus pertinent est de le raccorder sur l'éclairage public de la rue dans sa partie permanente avec un système de détecteur de présence. L'opération consiste en l'installation de 2 mâts et raccordement souterrain. Le devis présenté par le SIER (maître d'ouvrage par délégation) s'élève à 15 197.48 € TTC dont une part communale de 8 844.02 € TTC (6 353.46 € HT et 2 490.56 € de TVA en partie récupérable). Il y a lieu de prévoir une plus value de 500 € maximum pour la pose de détecteur et minuterie. Il est proposé de réétudier d'autres solutions moins onéreuses.

. Décision modificative budgétaire
Concernant les prélèvements FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle des Ressources) et FPIC (Fonds de péréquation Intercommunale) il a été prévu au budget la somme de 48 440,00 €, or le prélèvement est de 52 474,00 € (FNGIR 46392 € et FPIC 6082 €). Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter les crédits du chapitre 14 pour les comptes 73923 (prélèvement FNGIR) et 73925 (prélèvement FPIC) afin de combler le déficit de 4 034,00 € par les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés 12 voix pour accepte la modification budgétaire suivante afin de mandater le versement du FNGIR et du FPIC

- 4 034,00 € du chapitre 22 dépenses imprévues
- + 52,00 € à l'article 73923 (prélèvement FNGIR)
- + 3 982,00 € à l'article 73925 (prélèvement FPIC)

. Affouages : La parcelle 15 a été vendue à NT bois pour 9 800 € HT. Seules les parcelles N°1 2 11 ont pu être numérotées en lot d'affouage. La parcelle N°8 n'étant pas finie d'exploiter. Il est proposé de tirer les lots d'affouage en 2 temps et au hasard, avec une première tranche de 37 lots environ sur les 56.

. Liaison piétonne : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à 11 voix pour et 1 voix contre C. BOURGOIN Monsieur le Maire à se rapprocher de la S.R.D. pour assister la commune dans la recherche d'un assistant à maître d'ouvrage.

Les délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 20 février 2014

Présents Corinne BOURGOIN, Viviane CHAUSSIN, Muriel HARIOT, Véronique JORGE, Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-François CHOLLET, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Jean-Marc FOUCHER, Jean-Marc SUINOT, Gilles VIAUT.

Absent excusé : Gérard ASSAYA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François CHOLLET

Absent : Jean-Charles LEFEVRE.

Adoption compte rendu du 28 novembre 2013.

1/ et 2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il aurait souhaité que les membres du conseil qui ont réalisé le budget 2013 votent les comptes de gestion et administratif. Le compte de gestion n'étant pas revenu de vérification, les 2 sujets seront donc ajournés. Pour information, Monsieur le Maire donne les résultats provisoires (non vérifiés) aux membres du Conseil.

3/ PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Comme chaque année, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de payer, sur l'exercice en cours et à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget 2013, les dépenses d'investissement décidées avant le vote du budget primitif et permettant de pallier à des imprévus (panne de matériels). Ces dépenses seront inscrites au prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représenté (12 voix) Monsieur le Maire à régler les factures d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

4/ TRANSFERT DE COMPETENCES DU SIER AU S.D.E.Y.

Par arrêté du 21/10/2013, la Préfecture a rendu exécutoire à compter du 01/01/2014 les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne. Ces statuts prévoient la possibilité pour les communes de transférer leurs compétences en matière d'éclairage public. Le SIER dont la commune de Turny dépendait ayant été dissout au 31/12/2013, Monsieur le Maire propose de transférer les compétences en matière d'éclairage public au SDEY, de la même façon qu'elles l'avaient été au SIER. Le S.D.E.Y. paiera toutes les factures et demandera une participation résiduelle sur la commune, déduction faite des subventions du S.D.E.Y. Le transfert de compétences entraînera le transfert des réseaux d'éclairage public de la commune au S.D.E.Y.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suite à la dissolution du SIER, décide à l'unanimité des présents et représenté (12 voix pour) de transférer ses compétences en matière d'éclairage public au S.D.E.Y.

5/ CONVENTION DE PARTENARIAT VITAVIE

Il s'agit de signer la convention annuelle de partenariat avec VITAVIE avec une adhésion pour 2014 d'un montant de 84,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représenté (12 voix pour) Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec VITAVIE pour une adhésion 2014 d'un montant de 84 €

6/ DECISION RETRAIT COMMUNES DE CHAILLEY ET ST-FLORENTIN DU SIVU DU CREANTON

Les communes de Chailley et de St Florentin, en désaccord chronique avec le SIVU du Créanton, demandent leur retrait du SIVU du Créanton (2ème demande pour la commune de Chailley). La communauté de communes adhère au SIRTAVA syndicat de bassin qui couvre l'Armançon et ses affluents.

Lors du conseil municipal du 31 mars 2011 le Conseil avait émis un avis favorable au retrait de Chailley.

Messieurs CHARONNAT et HUGOT ayant assisté à une réunion du SIVU informent le Conseil Municipal :

. que le bureau du SIVU a refusé le retrait des communes de Chailley et de St-Florentin, sachant que le SIVU sera dissout au 31/12/2014.

. qu'une enveloppe de subvention du F.E.A.D.E.R. d'environ 35 000 € sera à répartir entre les communes qui auront des travaux à réaliser.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil Municipal sur le bienfondé de délibérer pour donner un avis alors que conseil syndical du SIVU du CREANTON a refusé le départ de ces 2 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le départ des communes de Chailley et de St-Florentin du SIVU DU CREANTON

6 voix pour S. GALLOIS, C. BOURGOIN, V. JORGE, JF CHOLLET, JM SUINOT, G. VIAUT

5 voix contre V. CHAUSSIN, M. HARIOT, J.P. CHARONNAT, JM FOUCHER, C. HUGOT

1 abstention : G. ASSAYA

7/ ACHATS FOURNITURES ECOLE PRIMAIRE

L'enseignante de primaire a fait une demande d'achats de bacs et d'un petit meuble pour l'école primaire, le tout pour un montant TTC de 150,50 €. Compte tenu des variations possibles des prix, Monsieur le Maire propose de voter une enveloppe de 170 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents et représenté (12 voix pour) l'achat de meubles de rangement pour l'école primaire pour un montant TTC de 170,00 €

>> Vie municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les écoles pourront bénéficier du gymnase de Flogny-la-Chapelle grâce à l'agrandissement de la Communauté de Communes du Florentinois, celle-ci prenant à sa charge 2 transports/mois.

8/ CESSION DE TERRAIN

Lors de la séance du 19 septembre 2013, le Conseil Municipal avait accepté la vente du terrain dit « ruelle de l'abreuvoir » à Linant d'une surface d'environ 50 m² à M. et Mme Lefevre et MM. Chaumet et Canardon.

Dans l'attente de savoir s'il fallait une enquête publique, le Conseil avait autorisé le Maire à faire toutes les démarches nécessaires (enquête ou pas). Pour faire suite il s'avère que le Conseil Municipal doit délibérer pour définir lui-même si une enquête est nécessaire ou pas. Ce passage étant :

- inutilisé depuis bientôt 30 ans et n'aboutissant qu'au ruisseau sur une largeur d'environ 2 m,

- inséré dans les propriétés voisines et entretenu par les riverains. Ce sujet est abordé depuis 1995 aux conseils municipaux aucune réclamation n'est, à la connaissance du Maire, parvenue. De par ces faits, Monsieur le Maire propose de ne pas réaliser d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 2 abstentions V. CHAUSSIN, M. HARIOT, qu'une enquête publique n'est pas nécessaire pour réaliser la cession de la ruelle dite de l'Abreuvoir à Linant, compte tenu :

- . que ce passage d'une largeur de 2 m environ n'aboutit qu'au ruisseau

- . que ce passage est entretenu depuis plus de 30 ans par les riverains puisqu'inclus de fait dans les propriétés riveraines

- . que les riverains sont acquéreurs depuis 1995, année de 1ère présentation du dossier au Conseil Municipal et abordé à plusieurs reprises

- . qu'aucune observation n'est parvenue en Mairie

9/ QUESTIONS DIVERSES

Exhumation et démontage de 2 monuments au cimetière Il s'agit du démontage de 2 monuments avec exhumation et dépôt dans l'ossuaire des sépultures afin de permettre la liaison avec le nouveau cimetière. Le devis présenté comprend : le relevage de 8 corps maximum, traitement des restes selon la procédure, démontage des monuments, rebouchage en concassé, pour un montant HT de 1 350,00 € soit 1 620,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (11 voix pour 1 abstention G. ASSAYA) le devis concernant le démontage des 2 monuments et l'exhumation des corps pour un montant de 1 620,00 € TTC et d'inscrire cette dépense au budget 2014.

Les délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 30 mars 2014

Stéphane GALLOIS, Président sortant a procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal par l'appel des nouveaux élus dans l'ordre du nombre de voix obtenues aux élections.

Présents : Florence BOLZAN, Viviane CHAUSSIN, Cathy COLIN, Maryvonne CROCHET GOSSO, Véronique JORGE, Gérard ASSAYA, Daniel BERCHERY, Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-François CHOLLET, Jean-Charles COMBALUZIER, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Frédéric IMBERT, Jean-Marc SUINOT.

1/ et 2/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Stéphane GALLOIS, Maire sortant fait un discours à l'attention des nouveaux élus et donne lecture des résultats du scrutin du 23 mars 2014 : Inscrits : 504 - Votants : 394 - Nuls et blancs : 10 - Exprimés : 384

Le Maire sortant procède à l'appel nominal de chaque conseiller :

M. ASSAYA Gérard	232 voix
M. BERCHERY Daniel	238 voix
Mme BOLZAN Florence	250 voix
M. CHARONNAT Jean-Pierre	253 voix
Mme CHAUSSIN Viviane	235 voix
M. CHEVALIER Jean-Claude	250 voix
M. CHOLLET Jean-François	256 voix
Mme COLIN Cathy	243 voix
M. COMBALUZIER Jean-Charles	225 voix
Mme CROCHET GOSSO Maryvonne	244 voix
M. FOUCHER Jean-Marc	243 voix
M. GALLOIS Stéphane	218 voix
M. IMBERT Frédéric	230 voix
Mme JORGE Véronique	217 voix
M. SUINOT Jean-Marc	223 voix

Monsieur le Maire sortant déclare le Conseil Municipal, élu le 23 mars 2014, installé dans ses fonctions et donne la présidence à Jean-Pierre CHARONNAT, doyen des membres du Conseil Municipal, afin de procéder à l'élection du Maire. Jean-Pierre CHARONNAT remercie le Maire sortant et informe le Conseil Municipal, conformément à l'application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités locales, qu'un secrétaire de séance doit être élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Monsieur Frédéric IMBERT, secrétaire de séance.

3/ ELECTION DU MAIRE

Jean-Pierre CHARONNAT rappelle, qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin

>> Vie municipale

secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Conseil Municipal doit désigner deux assesseurs pour assurer le bon déroulement des votes. Viviane CHAUSSIN et Gérard ASSAYA sont désignés assesseurs.

Monsieur Stéphane GALLOIS est élu Maire de la commune de Turny, au 1er tour, à la majorité avec 14 voix. Celui-ci remercie le Conseil Municipal de lui renouveler sa confiance et est immédiatement installé.

4/ FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il doit être déterminé le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 pour la commune de Turny.

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide la création de 4 postes d'adjoints.

5/ ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'élection des adjoints, qui sont les mêmes que l'élection du Maire, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue. Les adjoints sont élus par scrutin successif, l'un après l'autre, du 1er au dernier, jusqu'au nombre fixé par la délibération.

Jean-Claude CHEVALIER est élu 1er Adjoint au Maire, au 1er tour, à la majorité avec 13 voix et sera donc le délégué communautaire au sein de la Communauté de Communes.

Jean-Pierre CHARONNAT est élu 2ème Adjoint au Maire, au 1er tour, à la majorité avec 11 voix.

Jean-Marc SUINOT est élu 3ème Adjoint au Maire, au 1er tour, à la majorité avec 13 voix.

Viviane CHAUSSIN est élue, au 1er tour, à la majorité

avec 14 voix.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque domaine de compétence des adjoints relève d'une « délégation de fonction » formalisée par voie d'arrêté. Ces délégations donnent à prétendre à une indemnité. Elles peuvent être retirées sur décision du Maire, mais pas la fonction d'adjoint.

Monsieur le Maire envisage de répartir les délégations comme suit, susceptibles d'être modulées :

1er adjoint et délégué communautaire : Administration (dont communication), Vie scolaire, Culture patrimoine

2ème adjoint : Biens communaux

3ème adjoint : Matériel et Aménagement

4ème adjoint : Vie sociale, vie associative, fêtes et cérémonie.

6/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Il est proposé au Conseil d'appliquer 31 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'application de 31 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité du Maire avec effet au 30/03/2014.

Il en est de même pour l'indemnité des adjoints avec comme indice brut 8,25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à main levée 14 voix pour 1 abstention (V. CHAUSSIN) l'application de 8,25 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité des Adjointes avec effet à la date de prise de délégation par arrêté du Maire dès le lundi 31 mars 2014.

La Petite Varenne

Chambre d'hôtes et Gîte

Pour 2 personnes.

Route des Varennes
89570 TURNY

Jean Claude et Marie Laure
CHEVALIER-MORLET



Site : www.petitevarenne.fr - tél : petitevarenne@fr.fr - fax : 33 (0)3 86 35 51 47

BOOSTEZ VOTRE ÉPARGNE

Rencontrons-nous | Faites le point avec un professionnel

Cabinet Delanoue

03 86 43 71 06 75 44 19 60
maryse.delanoue317@orange.fr

Faites comme votre banque : gagnez de l'argent avec votre propre argent

14 rue Sainte-Catherine
89570 LINANT

Les délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 3 avril 2014

Présents : Florence BOLZAN, Viviane CHAUSSIN, Cathy COLIN, Maryvonne CROCHET GOSSO, Véronique JORGE, Gérard ASSAYA, Daniel BERCHERY, Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-François CHOLLET, Jean-Charles COMBALUZIER, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Frédéric IMBERT, Jean-Marc SUINOT.

Compte rendu du 20 février 2013 adopté par les membres du précédent conseil.

1/ ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE ST-FLORENTIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc FOUCHER, vice-président, qui donne une description détaillée du fonctionnement du S.I.A.E.P

Titulaires : Jean-Marc FOUCHER (15 voix) Stéphane GALLOIS (15 voix)

Suppléant : Cathy COLIN (15 voix)

2/ ELECTION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce Syndicat vient en remplacement du SIER et qu'il est partagé en 8 commissions locales (CLE), TURNY est rattaché à la CLE de l'ARMANCON et FORET D'OTHE.

Titulaires : Jean-Pierre CHARONNAT (15 voix)

Suppléant : Daniel BERCHERY (15 voix)

3/ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES DE CHAILLEY, BOEURS EN OTHE ET TURNY

Les réunions de ce regroupement ne gèrent que les affaires scolaires mais d'autres sujets y sont souvent abordés (cantine, garderies....). Le Maire est automatiquement convié aux réunions.

Titulaires : Jean-Claude CHEVALIER (15 voix) Frédéric IMBERT (15 voix)

Suppléant : Viviane CHAUSSIN (15 voix)

4/ ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE A LA MINICRECHE « POMME D'API »

Titulaires : Jean-Charles COMBALUZIER (15 voix)

5/ ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. est composé d'un Président, en l'occurrence le Maire, de 4 élus et de 4 personnes extérieures au Conseil Municipal. Les personnes extérieures volontaires sont Mesdames Marie-Claude FRAY, Muriel

HARIOT, Sophie PIAT et Isabelle RENAULT.

Ces personnes seront nommées par arrêté du Maire.

Membres du C.C.A.S. : Viviane CHAUSSIN

Cathy COLIN - Maryvonne CROCHET GOSSO

Jean-François CHOLLET (15 voix chacun).

6/ ELECTION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE

Gérard ASSAYA donne des informations sur la mission.

Délégué à la défense : Jean-Charles COMBALUZIER (15 voix)

7/ ELECTION DE 4 DELEGUES SUPPLEANTS AU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS

Viviane CHAUSSIN - Gérard ASSAYA - Jean-Marc FOUCHER - Frédéric IMBERT (15 voix chacun)

8/ ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER

Pas de suppléance. Actuellement seul le Maire était délégué titulaire. Le Maire peut désigner un conseiller Municipal pour le représenter aux réunions, ce conseiller sera le représentant de la commune.

La commune doit faire une publicité pour la représentation commune. Le Conseil Général qui gère le dossier a indiqué que nous avons un délai de 6 mois pour le faire. Toutefois, à ce jour, il est préférable d'attendre les résultats de l'enquête publique concernant l'aménagement foncier, qui démarre fin avril, car si la majorité des propriétaires ou exploitants n'a pas donné son accord pour la participation financière au remembrement, l'opération ne se fera pas et la commission d'aménagement n'aura plus lieu d'être. Le sujet est donc ajourné.

9/ DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Monsieur le Maire fait lecture des délégations et le Conseil vote pour chacune à main levée. Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (15 voix pour).

2°) De fixer, dans les limites d'un montant déterminé par le Conseil Municipal (2 500 €) les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (15 voix pour).

>> Vie municipale

3°) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (Délégation non retenue)

4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (15 voix pour).

5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (15 voix pour).

6°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (15 voix pour).

7°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (15 voix pour).

8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (15 voix pour).

9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (15 voix pour).

10°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (15 voix pour).

11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (15 voix pour).

12°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes (Délégation non retenue).

13°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement (15 voix pour).

14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (15 voix pour).

15°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal (Délégation non retenue).

16°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions avec information aux membres du Conseil Municipal (15 voix pour).

17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules

municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre (15 voix pour).

18°) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (Délégation non retenue).

19°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (Délégation non retenue).

20°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (Délégation non retenue).

21°) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (préemption sur les fonds de commerce) (Délégation non retenue).

22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme (Délégation non retenue).

23°) De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (Délégation non retenue).

24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (15 voix pour).

10/ DELEGATION AU MAIRE L'AUTORISANT A SIGNER LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (DEPENSES SUR FACTURES INFÉRIEURES AU SEUIL DES MARCHES PUBLICS FORMALISES)

Tout achat dès le 1er euro constitue un marché et l'attribution d'un marché est de la seule compétence du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande donc délégation au Conseil Municipal car en absence de cette délégation, une délibération pour tout achat même minime devrait être prise et produite à l'appui de chaque mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation, à l'unanimité, à Monsieur le Maire l'autorisant à signer les marchés à procédure adaptée (15 voix pour).

>> Vie municipale

11/ MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il y aura 4 commissions calquées sur les Adjoint, à savoir :

- . Commission Administration, vie scolaire, communication, culture et patrimoine – 1er Adjoint
- . Commission des Biens Communaux (voirie, forêt...) – 2ème Adjoint
- . Commission Matériel et Aménagement – 3ème Adjoint
- . Commission Vie sociale, associative, fêtes et cérémonies – 4ème Adjoint

Et une 5ème commission « urbanisme ». Stéphane GALLOIS rappelle que le Maire est Président de toutes les commissions.

Commission Administration, vie scolaire, communication, culture et patrimoine : Le Maire - Le 1er Adjoint, Jean-Claude CHEVALIER - Gérard ASSAYA - Maryvonne CROCHET GOSSO - Viviane CHAUSSIN - Véronique JORGE - Daniel BERCHERY- Jean-Marc SUINOT - Cathy COLIN.

Commission des Biens Communaux : Le Maire - Le 2ème Adjoint, Jean-Pierre CHARONNAT - Daniel BERCHERY - Monsieur Jean-Charles COMBALUZIER - Florence BOLZAN - Frédéric IMBERT - Jean-Claude CHEVALIER - Madame Véronique JORGE - Jean-François CHOLLET.

Commission Matériel et Aménagement : Le Maire - Le 3ème Adjoint, Jean-Marc SUINOT - Gérard ASSAYA - Maryvonne CROCHET GOSSO - Jean-François CHOLLET - Frédéric IMBERT - Jean-Charles COMBALUZIER - Véronique JORGE.

Commission Vie sociale, associative, fêtes et cérémonies : Le Maire - Le 4ème Adjoint, Viviane CHAUSSIN - Florence BOLZAN - Cathy COLIN - Maryvonne CROCHET GOSSO - Jean-Pierre CHARONNAT - Jean-Marc FOUCHER .

Commission urbanisme : Le Maire - Daniel BERCHERY Jean-Pierre CHARONNAT - Jean-François CHOLLET - Cathy COLIN - Monsieur Jean-Charles COMBALUZIER - Jean-Marc FOUCHER - Véronique JORGE.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une jachère fleurie pourrait être envisagée dans le nouveau cimetière.

Implantation et broyage réalisés par ABCD PAYSAGE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents (15 voix) de créer une jachère fleurie dans le nouveau cimetière.



Etat civil

NAISSANCES

IMBERT Mathis	17/10/2013
MOSER Eve	15/01/2014
GERARD Lyam	04/04/2014

DECES

GIORZA Florian	4/11/2013
GRISON Gisèle	5/08/2013
BONNEAU Monique	13/01/2014
BOSSE Raymond	15/01/2014



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

La Communauté de Communes du Florentinois (CCF) a changé de configuration. Depuis le 1er janvier 2014, ce ne sont plus 6 mais 15 communes qui composent la CCF. La Communauté de Communes d'Othe en Armançon a été dissoute et les communes de Beugnon, Butteaux, Lasso, Neuvy-Sautour, Percey, Sormery, Soumaintrain et Villiers-Vineux ont rejoint Chéu, Germigny, Jaulges, Saint-Florentin et Turny pour former une nouvelle CCF. Chailley, non encore en communauté, a été intégrée à cette nouvelle structure qui prendra de plus en plus d'importance.

Ce sont donc 15 communes et 32 délégués communautaires qui siègent dans cet EPCI (établissement public de coopération intercommunal).

Les compétences exercées sont l'addition des champs d'action des 2 communautés.

On peut noter principalement :

- La création et la gestion des zones artisanales et industrielles de plus de 8 ha.

- La gestion de l'aérodrome de Chéu St-Florentin

- L'école de musique

- Les nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire

- La gestion des déchets

- La voirie (communale revêtue, 100 % en entretien et 50 % en investissement)

- Le balayage mécanique des voies

- L'adhésion au Sirtava (Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon)

- La fourrière animale

- Le service public d'assainissement non collectif

- Le portage de repas

- Le développement touristique

- Le schéma de cohérence territoriale (Scot)

Certaines de ces compétences ne sont pas encore totalement activées mais devront l'être rapidement.

D'autres, encore très peu exercées, viennent compléter cet éventail. Je suis conscient que ces changements dans l'organisation communale n'ont pas d'influence immédiate sur nos vies. Elles viennent en remplacement ou en complément de celles exercées par les communes. La CCF devra s'attacher à être encore plus proche des préoccupations des habitants des communes. Ceux-ci ne savent pas toujours ce qu'elle fait et on l'accuse parfois de tous les maux sans être conscient de ce qu'elle apporte à tous. Je m'attacherai à mieux vous informer des travaux de cette assemblée dans les pages de nos bulletins. Vous saurez ainsi ce qu'elle apporte aux communes qui en sont les membres.

Les élections municipales et la fusion de nouvelles communes, ont entraîné le renouvellement de l'assemblée. Dans les communes de + de 1000 habitants avec un scrutin de liste, les délégués sont élus en même temps que les conseillers municipaux, sur une liste à part et à la proportionnelle. Dans les communes de - de 1000 habitants ce sont les Maires puis les Adjointes dans l'ordre qui sont délégués. Leur nombre est proportionnel au nombre d'habitants, chaque commune étant représentée par 1 délégué au moins (et un suppléant si elle n'a qu'un délégué). Pour Turny, ce sont donc Stéphane Gallois, Maire et Jean Claude Chevalier, 1er Adjoint qui siègent à la communauté.

L'assemblée communautaire a élu ensuite ses Président et Vice-présidents.

Ont été élus :	Président :	Yves Delot (Maire de Saint Florentin)
	Vice-présidents :	Patrice Baillet (Maire de Lasso)
		Patrice Ramon (Maire de Neuvy-Sautour)
		Maurice Hariot (Maire de Chéu)

Un cabinet a été mandaté pour réaliser un audit de la Communauté afin de dégager ses atouts et contraintes. Cet audit permettra de clarifier les orientations des domaines d'actions de la CCF. Il sera une aide utile pour que les élus puissent prendre les bonnes décisions pour les années à venir.

Stéphane Gallois



PATRIMOINE

ENTREtenir LE PATRIMOINE : UNE PREOCCUPATION DE LA COMMUNE

L'équipe municipale a inscrit parmi ses objectifs la mise en valeur du patrimoine de la commune. Le patrimoine de Turny est multiple... Il peut être bâti, classé, comme l'église, ou civil comme le château des Varennes, il peut être modeste mais rappeler les pratiques passées avec ses lavoirs, ses puits, ses maisons traditionnelles, il est aussi naturel avec ses paysages, sa forêt, ses cours d'eau.

Mais sa mise en valeur commence par l'entretien et la protection de ce qui risque de se dégrader. Après un premier tour d'horizon, c'est l'église qui a retenu l'attention de la commission du patrimoine, rejoignant par-là les préoccupations de l'association des Amis du Patrimoine. Une visite des services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine effectuée en octobre 2012 insistait sur l'état de dégradation des chéneaux du clocher. Ces chéneaux recouverts de plomb et réparés sommairement furent provoquant des désordres dans les pierres qui les supportent allant jusqu'à la chute d'éléments après les gelées hivernales. Les services pointaient également l'humidité constatée sur les murs du bâtiment estimant nécessaire d'assurer une ventilation durant au moins 1 an et un drainage au pied du bas-côté sud avant d'envisager toute autre intervention. Mais c'était sans compter ce que nous a révélé une visite approfondie au-dessus des voutes et sous le toit ... qui oblige à envisager une reprise de 13 mètres de toiture et sans pointer l'état de certains contreforts dont les pierres non protégées se délitent hiver après hiver.

Ce sont ces travaux peu spectaculaires mais indispensables pour conserver ce patrimoine vieux de plus de 500 ans qu'il nous faut réaliser sans tarder. Des devis sont à l'étude. Les Amis du Patrimoine, par leurs activités ont permis de rassembler des sommes conséquentes qui, alliées à ce que le conseil municipal a inscrit à son budget, vont permettre de réaliser ces premiers travaux de restauration. Le Bulletin Municipal vous donnera au fil des mois l'état d'avancement de ce dossier.

Mais s'il y a là une priorité, elle ne doit pas empêcher de faire l'état des lieux des autres patrimoines et de ce qu'il serait bien de faire pour les mettre en valeur, les faire connaître et donner ainsi l'image valorisante de notre village. Si vous vous sentez concernés par ce patrimoine, celui que nous ignorons peut-être, voire pour participer à sa restauration, contactez-nous ! c'est notre bien commun, c'est l'histoire de la commune.

Pour la commission du Patrimoine,
Jean-Claude Chevalier, 1^{er} adjoint





QUESTION D'HISTOIRE

D'où viennent les noms de Turny et de ses habitants les Turrois ?

Les habitants de TURNY sont nommés les TURROIS. Quelles sont les significations et les origines des noms de TURNY et de TURROIS ? Si des interrogations historiques demeurent encore, il existe plusieurs hypothèses qui sont toutes convergentes.

TURNY est situé dans une vallée fertile près d'un petit ruisseau, la Brumance, et au pied d'une colline appelée le mont Champlain, situé au sud-est de la commune, au lieu dit « Combles », culminant à 168 m et formant un dénivelé de 60 m avec le village de Turny. C'est sur ce mont qu'ont été retrouvés des cercueils en pierre contenant des débris de vases et d'armes en fer, témoignant d'une activité humaine à l'époque gallo-romaine.

Turniacum

TURNIACUM est le nom antique de notre village, qui n'est alors qu'un regroupement d'habitations. A cette période, le mot celtique TURNIACUM est utilisé pour nommer une maison ou des chaumières situées près d'une élévation placée vers de l'eau. Ce qui est le cas avec le mont Champlain et la Brumance. TURNIACUM est situé à 1km de la voie romaine appelée Via AGRI-PA, reliant Sens et Auxerre et desservant un haut lieu de la Gaule, EBUROBRIGA, située au mont Avrolot (commune d'Avrolles).

Entre la période gallo-romaine et le moyen-âge, le nom du village va évoluer. On retrouve les traces des noms de Turne ou Turnei.

Turny

Le nom de TURNY est cité lorsque le bourg, équipé d'enceintes fortifiées, devient une Paroisse en 1140 à l'initiative des Templiers de la commanderie de Coulours. On retrouve, dans les premiers états civils, le nom de la paroisse de TURNY.

Sur le plan étymologique, le nom TURNY fait référence au mot latin TARRIS, qui signifie tour ou maison en hauteur. Le nom de TURNY est donc représentatif d'un lieu haut, d'un mont, d'une élévation, ou d'une tour.

Plus tard, le cadastre napoléonien de 1811, indique le lieu-dit « la grande Motte », cette expression signifiant une motte de terre rapportée dans le but de protéger les enceintes d'une tour féodale de palissade de bois, à proximité des fossés ceinturant TURNY, au moyen-âge.

Le nom de TURNY est donc bien associé à l'élévation naturelle ou/et humaine.

Terminaison Y

Le Y qui termine le nom de TURNY se traduit par « domaine de », « ici » ou « chez », utilisé au IX^e siècle. Il se retrouve dans les noms de différents villages à proximité (Sormery, Neuvy, Venizy ...).

Turrois

Les habitants de TURNY se dénomment les TURROIS composé des termes TARRIS et OIS. OIS est un suffixe, du latin « ensis », indiquant en général la dépendance et le rapport avec un lieu. Il sert à former des adjectifs, des noms d'habitants dérivés d'un nom propre géographique, habitant une région ...

Le TURROIS est donc un habitant de TURNY.



Plan de Turny en 1811

Sources

Ordonnance des Roy de France 1383
Etats civils de Turny de 1599
Annuaire de l'Yonne 1854
Répertoire archéologique de l'Yonne 1868
Cadastre napoléonien 1811
Dictionnaire étymologique des mots français 1809
Bulletin société centrale de l'Yonne 1881.BNF

TURNY et les TURROIS connaîtront une longue histoire mouvementée qui sera évoquée dans les prochains numéros du bulletin municipal.

Véronique Battut
Cercle généalogique de Turny

>> Vie scolaire

Les 100 jours

Cette année la classe des CE1 et CE2 a commencé un nouveau rituel : chaque matin les élèves comptent le nombre de jours passés à l'école depuis le début de l'année. Cela donne l'occasion de travailler quotidiennement sur les nombres : écriture «en lettres», nombre de dizaines et d'unités,... Au cours de l'année chacun devait également préparer une collection de 100 objets.

Lors du 100ème jour de classe, les élèves ont été invités à passer la journée dans une classe de l'école de Cheny, qui pratique le même rituel. Cette journée fut l'occasion de faire plusieurs activités autour du nombre 100 : production d'écrits, résolution de 100 défi-maths, arts plastiques... Les différentes collections préparées depuis le début de l'année ont également pu être présentées : assiettes décorées, billes, cartes de jeux, étiquettes de produits alimentaires, fèves...

Au cours du mois de mai la classe est retournée à Cheny cette fois-ci pour voter pour le prix des Incorruptibles. Il s'agit d'un prix littéraire décerné par les enfants qui ont lu les 6 livres sélectionnés au cours de cette année afin de pouvoir voter «comme les grands» pour leur préféré.

A noter que le 7 juin a lieu la fête du livre à Saint Florentin. Les élèves de la classe ont participé au concours d'écriture qui leur était proposé et ils ont remporté le 2ème prix, tout comme la classe maternelle. Les prix seront remis à partir de 15 heures.



FOURNIER FERMETURES
STÉPHANE FOURNIER
06 79 90 42 06
fournier.fermetures@orange.fr

Menuiseries bois, alu, pvc
Stores, Bannes, Volets roulants
Vérandas, Baies vitrées
Isolation
Pose de plaques de plâtre
Revêtement de sol et mur
Portails, Clôtures

in. n° : 5397 82607,00011
L060 APE : 4332A

>> Vie scolaire

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mise en place des modules d'activités péri-scolaires

Proposition de la Commission Vie scolaire qui sera présentée prochainement au Conseil municipal

La réforme des rythmes scolaires décidée par le Gouvernement vise une meilleure efficacité de l'enseignement en utilisant 5 matinées de cours, moment où les enfants sont les plus attentifs et en réduisant la durée de la journée de classe. A la rentrée prochaine, les horaires des écoles du regroupement pédagogique seront les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45
- mercredi de 9h à 12h.

La fin précoce des cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi pose le problème de la garde des enfants pour les parents qui travaillent. La garderie peut répondre à ce besoin, mais pour éviter des temps de garderie trop longs et pour offrir des activités éducatives, les communes doivent proposer 3 heures de «modules d'activités périscolaires». La commune de Turny proposera à la rentrée ces modules les lundis et jeudis de 15h45 à 17h15 pour les élèves du CE1 au CM2. Leur durée correspondra à une période entre congés scolaires (soit 6 à 7 semaines). L'inscription aux modules sera facultative. Pour les enfants de la maternelle au CP, la garderie fonctionnera comme par le passé mais à partir de 15h45.

A ce jour, les idées d'activités ne manquent pas. C'est l'occasion pour toute personne ayant envie de s'investir auprès des enfants de proposer son intervention !

Il s'agira d'encadrer une activité sportive, manuelle, artistique, une découverte linguistique etc... à raison d'1h30 le lundi et/ou le jeudi pendant 6 ou 7 semaines. Bien sûr nous ferons le tour des associations locales pour les solliciter, mais après présentation d'un projet et avoir été reçu par la commission Vie scolaire, tout citoyen pourra avoir sa place dans ce dispositif.

Si ce projet vous intéresse et si vous êtes prêt à vous investir auprès des enfants de la commune, contactez-nous en vous signalant auprès du secrétariat de mairie !

Pour la commission Vie scolaire,
Jean-Claude Chevalier, 1^{er} adjoint délégué

LES ENFANTS DE TURNY ONT PEUT-ÊTRE BESOIN DE VOUS !

Vous pourriez animer une activité sportive, apprendre à broder, créer un jardin, jouer aux échecs, monter une scénette, chanter, créer des costumes, etc.. (ce ne sont que quelques idées !) Vous pourriez vous investir dans cette activité un ou deux soirs par semaine pendant 6 ou 7 semaines d'affilée de 15h45 à 17h15. Si vous répondez à ces 2 critères, faites-vous connaître en mairie ! 03 86 35 10 99 ou mairie@turny.fr

SARL
FROMONT SERVICES
Sylvana et Sandrine

03 86 43 45 87 **TAXIS TURNY** 06 08 46 77 75

***Transports Privés :**
Aéroports, gares, Courses, vétérinaire, coiffeurs...

***Transports de Malades Assis (TAP):**
Consultations, Hospitalisation, Dialyses, Kiné, Chimio, Rayons, IRM, Scanner, CMPP...

La satisfaction de nos clients est notre devise



>> Fêtes et Manifestations



8 MAI

69^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, fin de la deuxième guerre mondiale.

Lecture par Jean-Pierre Charonnat, 2^e adjoint, du message de Monsieur Kader ARIF, secrétaire d'Etat auprès du Ministre chargé des anciens combattants et de la mémoire :

« Commémoration invitant à mesurer le chemin parcouru depuis 70 ans et les sacrifices endurés pour offrir la paix en héritage. Cette paix a un nom, un espace, une histoire : c'est l'Europe. Elle a su nous préserver de la guerre et garantir la fraternité des peuples. »

100 ANS SAINTE BARBE

Comme chaque année, en décembre la Sainte-Barbe, sainte patronne des pompiers est célébrée.

2013 fût une année particulière puisque le CPI a fêté son siècle d'existence au sein de la commune.

Ce fut l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, de définir les objectifs de celle à venir et de procéder aux remises de médailles et galons.

Ainsi, lors de la cérémonie de décembre 2013, ont été promus

. Véronique Jorge, Christophe Vaher, Valentin Allart et Jean-Baptiste Elisabeth au grade de sapeur 1^{ère} classe

. Christelle Gallois au grade de caporal.

Le Caporal Chef Romain Marius s'est vu remettre la médaille des 12 ans de services.

Félicitations à eux !



TELETHON et NOËL DES ENFANTS 2013



Le Téléthon des 7 et 8 décembre 2013 a été organisé pour la deuxième année avec Sormery. Il a permis de réunir la somme de 2 165 € versée au Téléthon.

Participer c'est faire reculer la maladie !

Tel fut le leitmotiv des participants à la présentation des jeux de pétanque (boules molles et möllky) et à la randonnée Sormery-Turny, aux repas à Sormery le samedi soir et Turny le dimanche midi, ainsi qu'au gala de *Turny Danse*.

Merci à toutes les associations de Turny et Sormery.

Rendez-vous était donné aux enfants de la commune à la Salle des fêtes le 15 décembre pour le goûter de Noël et la distribution des cadeaux par le Père Noël. Le spectacle «Arthur Saint-Georges», magie et ventriloque, a remporté un franc succès.



>> Fêtes et Manifestations

FETE PATRONALE



C'est sous un soleil éclatant que s'est déroulée la fête patronale les samedi 17 et dimanche 18 mai 2014.

La fête foraine avec autos-scooters, manèges pour enfants, pêche aux canards, stand de tir, s'est installée à l'arrière de l'église pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Les festivités ont démarré dès le samedi soir par un karaoké animé par Henri Vassort. Les chanteurs amateurs, une centaine, ont eu plaisir d'interpréter, en solo, en duo, en trio ou en groupe, les tubes de toutes époques. Ils ont eu le plaisir de se regrouper à plusieurs pour oser chanter les tubes à la mode alors que le Moto-club désaltérait les nombreux visiteurs à la buvette, autour de plateaux repas.



Dimanche matin, dès l'aurore le vide-grenier s'est installé et ce sont près de 150 stands (2 fois plus que d'habitude) que les promeneurs ont pu admirer. Certains chineurs sont repartis les bras chargés d'outils, jouets, livres et autres objets d'occasion prêts à vivre une seconde vie.

Après la célébration de la messe, l'Eglise Saint-Mammès a accueilli une exposition montée par les *Après-midi de Saint-Flo* sur le thème «Les femmes et les enfants au 18ème siècle».

L'*Association sportive* aidée par l'*Amicale des pompiers* et *Ensemble pour les Ecoles de Turny* ont assuré la restauration avec le jambon à la broche, les frites fraîches, le fameux boudin cuit sur place qui font partie dorénavant de la réputation de notre fête patronale.

Au milieu de l'après-midi, une très belle représentation de *Turny Danse* a attiré l'ensemble du public sur la place de la Mairie.

L'atelier créatif pour les enfants a permis à chacun de repartir avec un petit nichoir à oiseaux décoré à son goût.

Cette journée chaleureuse, ponctuée par la musique de la *Java mobile*, a marqué les esprits des Turrois et de ceux qui découvraient notre village.



La réussite de cette fête est la réussite de tous les participants. Petites mains, grandes mains, toutes les mains sont indispensables. Un grand merci et bravo à tous.

Viviane Chaussin,
Adjointe Fêtes et cérémonies



>> Vie associative

A Tous Points

Notre Association compte pour l'année 2013/2014 : 27 adhérentes. Notons que suite à notre dernière exposition à Turny, une charmante habitante de Turny est venue rejoindre le groupe des adhérentes de l'association.

NOS ACTIVITES : Broderie, Cartonnage (par le biais de nos ateliers) et exposition de nos ouvrages à Turny, une année sur deux, afin de pouvoir nous renouveler.

Depuis le dernier bulletin municipal, l'association **A TOUS POINTS** a été présente aux Portes-ouvertes du Domaine Tremblay à Poinchy dans le Chablisien en mars, et a participé au Téléthon Turny/Sormery en décembre dernier.

La plus grande manifestation pour l'année écoulée a été l'exposition des 5 et 6 octobre 2013 à Turny. Le thème de cette exposition était "**Les Petites Maisons de Turny**" et les visiteurs et visiteuses ont tous été ravis de la présentation de nos ouvrages. Ils ont apprécié l'originalité, la qualité des finitions, l'idée du thème retenu et la présentation qui mettaient bien en valeur "les petites maisons".

Nous avons profité de ce moment pour offrir à la Mairie de Turny un cadre représentant un ouvrage brodé sur "Les petites maisons de Turny" en remerciement du prêt de la salle des fêtes chaque fois que l'association en fait la demande ainsi que du prêt de la salle prévue pour nos réunions.



ATELIERS : Ils sont toujours en rapport avec nos ouvrages brodés afin de les mettre en valeur par le biais de la couture, du cartonnage ou de l'encadrement. Les ateliers trimestriels remportent un grand succès auprès de chaque adhérente qui apprécie toujours la finition de son ouvrage en fin d'atelier. Cette année, chacune a pu réaliser pendant ces après-midi, une boîte à échevettes, un porte-aiguilles, un porte-revues, un mètre-coeur ou une pampille (au choix), un tour de cou/ciseaux et des photophores "Petites Maisons" pour la déco de l'exposition.

REUNIONS : Nos réunions sont fixées toutes les 3 semaines environ, le samedi après-midi de 14 h à 17 h avec un grand atelier d'une journée par trimestre. Le calendrier des réunions pour l'année en cours est à votre disposition en Mairie dès maintenant.

La reprise de nos réunions aura lieu le 6 septembre 2014 dans la salle des Associations derrière la Salle des Fêtes de Turny.

Malgré notre succès, nous devons rester vigilantes quant au nombre d'adhérentes afin que chacune ait sa place.

Une ambiance très conviviale règne au sein du groupe et permet de réaliser de beaux ouvrages pour soi-même ou les expositions.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la Mairie de Turny qui fera suivre.
Valérie Mireux - La Présidente



ADMR : Aide à domicile en milieu rural

Sur la commune de Turny l'ADMR intervient chez 12 personnes.

Elle emploie 2 personnes qui résident sur la commune : une en qualité d'agent de service, l'autre en qualité d'auxiliaire de vie.

Les bureaux de l'ADMR sont situés dans les locaux de la Mairie de Chailley et sont ouverts le mardi et le jeudi de 8h45 à 16h.

On peut joindre Madame Florence Haultcoeur, coordinatrice de l'ADMR au 03 86 35 30 88

En cas d'urgence Madame Monique Tamborini, Présidente au 03 86 56 22 49.



Vie associative

Turny Danse

La rentrée de Turny Danse s'est faite avec un effectif de 50 danseuses. Une partie de celles-ci ont donné une petite représentation lors du Téléthon qui s'est déroulé à la salle des fêtes de Turny fin 2013. Les filles ont donc participé à leur façon en versant la somme de 188 € au Téléthon.

Activités 2014

A la fête patronale de Turny, une vingtaine ont pris plaisir à danser devant un public nombreux.

Les pré-Ados et les Ados dansent pour la fête des voisins à Chailley le dernier vendredi de mai alors que les Ados porteront les couleurs de Turny lors d'un gala à Jaulges fin juin. La troupe donnera une représentation pour la fête de la musique à Venizy.

Les 50 filles de *Turny Danse* préparent activement leur gala qui aura lieu le samedi 5 juillet à 20h à la salle des fêtes de Venizy.

Vous pourrez y découvrir de nouveaux groupes : le groupe des Pitchounettes animé par Domitille & Eléonore, le groupe des Chipies animé par Lidwine, le groupe des Mistinguettes animé par Laetitia et les groupes des Pétilantes et des Tornades animés par Justine, le tout supervisé par Florence.

Nous vous donnons donc rendez-vous le **samedi 5 juillet 2014 à 20h à Venizy pour un spectacle à ne pas manquer** et vous souhaitons à tous et à toutes de bonnes vacances d'été.

Florence De Pinho, Présidente



La compagnie du Parapluie se porte bien !

Depuis notre spectacle de *L'Auberge du Caramel*, nous n'avions pas eu l'occasion de donner de nos nouvelles dans ces colonnes. La compagnie ne s'est pas endormie pour autant, puisqu'elle a monté depuis deux spectacles. Le premier au mois d'octobre 2013, lorsqu'elle a animé le repas de *l'Amicale des sapeurs pompiers*. Si la collaboration entre les deux associations a été saluée, les convives ont largement apprécié la formule et la prestation de nos comédiens dans des sketches ponctuant le repas. L'expérience se devait de se

reproduire et nous devrions vous présenter un nouveau divertissement pour votre prochain repas au mois d'octobre.

Tout dernièrement, la compagnie a présenté son spectacle lors de trois séances sur le week-end. La pièce *Le Ticket* a été écrite par deux des comédiennes et tous leurs camarades ont pris un immense plaisir à la mettre en scène. Le public, conquis, a même remarqué dans le jeu des acteurs, la bonne ambiance et la cohésion qui règne dans la troupe. C'est vrai que cela favorise la réussite, et explique aussi que l'effectif de la compagnie reste important puisqu'il vient de passer à 17 personnes dont un retour et une jeune (très jeune) débutante. Pourtant, un bémol, la parité n'est pas respectée, les garçons ne sont que 5 ! Alors messieurs, jeunes ou moins jeunes, venez nous rejoindre, vous passerez d'excellents moments avec nous.

A bientôt !

Daniel Guillemain



Répétitions les vendredis à 20h30 à la salle des fêtes.



Vie associative

Ensemble Pour les Ecoles de Turny EPET

De nouveaux visages ont permis d'apporter un coup de pep's à l'association grâce à leurs idées et à leurs motivations.

Les Lucioles au mois de décembre ont remporté encore un grand succès auprès des enfants. Ils ont confectionné leur paysage enneigé ainsi que la « hotte du père Noël ».

Malgré des imprévus tout au long de la préparation, le **Marché de printemps** organisé par EPET a été une réussite grâce à l'acharnement des bénévoles. Beaucoup de nouveaux exposants (traiteur, confitures de qualité, macarons et nougats, vins et crémants, l'huilerie de Briennon) ont tenté l'expérience et la renouvelleront avec plaisir.

Plus de 1500 gougères de différentes compositions (lardon, saumon, chorizo, roquefort, et nature) ont été réalisées et vendues par des mamans : Ceci permettra de concrétiser des projets tels que l'achat de matériel ludique et pédagogique.



Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvré dans la joie et la bonne humeur !

Pour tout renseignement contacter le bureau :

Combaluzier Laetitia : 03 86 43 26 51

Gallois Christelle : 03 86 43 70 26

Bolzan Florence : 06 27 35 08 21



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des habitants de Turny qui ont favorablement répondu à notre campagne annuelle de présentation des calendriers qui s'est déroulée en fin d'année 2013.

Nous souhaitons également remercier à la fois les membres de la *Compagnie du parapluie* ainsi que tous les participants à notre premier dîner-spectacle qui a eu lieu le 26 octobre 2013 et qui s'est révélé être une grande réussite.

Vous étiez en effet pas moins d'une centaine de spectateurs, ce qui a contribué à la grande qualité de cette soirée.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en octobre 2014 pour la 2e édition.



L'Association a été créée en décembre 2012 et validée le 4 mars 2013 suite à l'exigence du Maire qui souhaitait l'existence d'une association pour aménager un terrain correct et sécurisé réclamé par les joueurs de pétanque de Turny.

Ce terrain a été approuvé par le Conseil Municipal en 2013, une entreprise a été retenue parmi trois autres et le Conseil a délibéré le 7 juillet 2013 pour un montant arrêté à 10 000 euros. Depuis c'est l'attente de réalisation !

L'Association a pour but d'organiser et de gérer des rencontres, voire d'initier des jeunes ou des adultes, tout en gardant l'objectif de loisir et de convivialité. Actuellement les entraînements se pratiquent dans le parc derrière la Mairie le samedi et le dimanche après-midi mais le terrain n'est pas très facile et décourage un peu les moins initiés. Il faut noter la participation de l'Association de Turny Pétanque au 14 juillet 2013 à Turny en ayant organisé un petit concours dans le parc et un stand de tir sur cible avec des boules, ce qui attira petits et grands.

L'Association participa également en 2013 au Téléthon organisé par la commune de Sormery aidée de Turny, en présentant deux nouveaux jeux, le jeu de "Boules molles" et le jeu de "Mollky" (jeu de quilles finlandais) pour jouer en intérieur, ce qui ne manqua pas d'attirer les personnes présentes et curieuses de découvrir ces deux nouvelles disciplines.

L'année 2014 est bien avancée et les membres de l'Association ont hâte de pouvoir disposer d'un terrain pour jouer dans de bonnes conditions et de s'y retrouver avec toutes les personnes intéressées.

L'Assemblée Générale de l'Association Turny Pétanque sera bientôt programmée.

Le bureau

Note de la rédaction

Ce dossier est géré par Jean-Pierre Charonnat depuis son ouverture. Il doit obtenir l'adhésion du plus grand nombre et a donc nécessité plusieurs ajustements. Il sera relancé, espérons-le, et finalisé au prochain Conseil municipal.



>> Nos Associations

Les Amis du Patrimoine



L'association *Les Amis du patrimoine et du site de Turny* a réuni son assemblée générale le 5 avril 2014. Notre projet est de poursuivre le recueil de fonds pour participer à la rénovation de l'Eglise Saint-Mammès de Turny, classée comme Monument historique par les Bâtiments de France. Les travaux les plus urgents concernent le clocher et sont à l'étude conjointement avec le 1er Adjoint de la commune de Turny, chargé du Patrimoine.

Nos activités sont reconduites pour la nouvelle année :

- 18 mai 2014 : stand à la Fête patronale avec vente de livres, qui s'est très bien déroulée sous un soleil radieux.
- 7 juin 2014 : stand à la Fête du livre de Saint Florentin avec vente de livres
- 14 juillet 2014 : Buvette et tenue d'un stand d'enveloppes toutes gagnantes
- 20 et 21 septembre 2014 : Journées du patrimoine et ouverture de l'église de 14h à 18h avec expositions des œuvres des peintres amateurs du village (nous contacter), des artistes des *Ateliers du Puits* (Saint Florentin). Vous pourrez découvrir les expositions sur « Le petit monde de Turny » et « Les femmes et les

enfants au XVIIIème siècle » réalisées par les *Après-midi de Saint Flo.*

- 22 novembre 2014 : Loto à la salle des fêtes

Nous remercions les habitants de Turny qui nous ont donné des livres et de votre soutien pour aider à l'entretien du Patrimoine de notre village.

Pour adhérer à l'association, vous pouvez prendre contact avec la Présidente ou acheter votre carte lors de notre présence aux manifestations.

En 2015, l'Association aura 30 ans

et nous préparons une belle surprise...

Gisèle Corgeron, Présidente des *Amis du Patrimoine et du site*

Association Sportive de Turny

Pour ce mois d'avril, la nouvelle équipe communale me prend de vitesse et demande dès maintenant de vous donner des nouvelles, alors allons y, prêtons-nous à ce petit jeu de printemps.

Balade Gourmande Etoilée 2013, 2014 ??

Et bien voilà, cette balade qui demandait beaucoup aux «petites mains» s'est terminée au bout de 3 années. Pourquoi ne pas garder cette marche nocturne qui fonctionnait très bien, soit dit en passant ? Simplement parce qu'il ne faut pas continuer dans une routine qui vous donne une impression d'obligation.

Rando Printanière

Toujours rien à l'horizon. Les sentiers de Turny, ainsi que ceux des voisins, sont considérables, mais pas les participants. Et puis tout le monde fait une rando à sa sauce, alors oui nous ne nous rajouterons pas à la liste.

Fête patronale

Pour cette fête, je vous donnerais bien une bonne nouvelle, mais non ! L'AST organisera la buvette/petite restauration du dimanche 18 mai et puis ce sera la dernière fois. Tout a une fin et pour ça aussi.

Ballade buissonnière/Feu de Saint Jean

Je ne sais plus comment vous le dire... Pour celle-ci non plus, il n'y aura plus rien cette année.

Les «petites mains» se sont amusées pendant une petite dizaine d'années à brasser d'énormes casseroles, poêles, bidons, barbecue, tables, chaises, assiettes... bref tous ustensiles pour faire une fête. Maintenant elles vont s'occuper à autre chose. Peut-être un jardin, des petits enfants, une rivière, une montagne, la mer ?... Une maquette abandonnée depuis longtemps... mais plus de vous. SAUF ! SAUF ? OUI SAUF parce qu'il y a encore un petit vent de bénévolat, donc sauf pour les cours qui sont toujours d'actualité. N'oublions pas, au commencement, il y avait l'homme, qui est un bipède, fait pour le mouvement.

Voici ce que l'on propose pour cette 9ème année (bien commencée) :

GYM D'ENTRETIEN : les mardis de 19h45 à 20h45 avec un peu de Step une fois par mois et peut-être un peu de zoumba

YOGA : les jeudis de 18h30 à 19h30

Avec pour la gym des cours assurés toute l'année, même pendant les congés scolaires sauf ceux de Noël et Février (le chocolat et la neige c'est important).

AVIS AUX REPRENEURS et aux INNOVATEURS

*Comme vous pouvez le lire, l'AS comme beaucoup d'associations vit son cycle, et après 9 années a besoin de sang neuf pour que les belles activités qu'elle animait puissent perdurer voire se renouveler. Elle a donc besoin de dynamisme et de bonnes volontés.
Avis aux amateurs.*

La rédaction du Bulletin Municipal

Le bureau

>> Travaux

Projets réalisés

Les travaux prévus au Saudurand sont terminés

D'une part le chemin des petits Cluseaux a été renforcé dans sa structure sur une longueur de 430 m et 4 m de large afin de permettre aux engins agricoles et camions de circuler par tout temps et de supprimer l'insécurité au niveau du carrefour de la Rue des Carbiers et de la Route de la Haye (RD 220).

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise COLAS sur quatre jours dans le courant du mois de décembre 2013.

D'autre part l'assainissement pluvial Route de la Haye (RD 220) et la Rue des Carbiers (VC 11) a été réalisé. Ces travaux consistaient en la pose de bordures, caniveaux, regard grille, afin de recueillir les eaux de ruissellement de la chaussée. Ils ont été exécutés par l'entreprise FORTINI sur trois jours dans la première quinzaine du mois de février 2014.



Turny - Tunage en bordure du Ru de Linant Rue du Pont de Grès.

Le talus du Ru de Linant situé parallèlement à la Rue du Pont de Grès avait tendance à s'effondrer dans le ruisseau, c'est pourquoi il a été prévu d'effectuer un tunage afin de conforter le talus pour sécuriser le passage des piétons sur le trottoir situé à proximité.

Ce tunage réalisé sur une longueur de 40 m et 1m30 de haut consistait à mettre en place des pieux de bois plantés dans le fond du Ru et de placer des planches pour retenir la terre du talus, ce qui a représenté 42 pieux et 266 planches.

Ces travaux ont été effectués par l'EARL du Gallois et réalisés dans la deuxième quinzaine de janvier 2014.

>> Travaux

Rénovation de la salle du conseil

Le conseil municipal a décidé en septembre 2013 la rénovation de la salle du conseil municipal. Ces travaux ont été réalisés au début de l'année 2014 et ont porté sur l'isolation du plafond, le changement des fenêtres de l'étage, une rénovation électrique, peinture et rénovation du parquet et de l'escalier. Le conseil a décidé également de changer les chaises de cette salle. Il est étudié le projet de changement ou de modification de la table, mais le coût élevé et les solutions techniques variées ont repoussé la décision.

L'entreprise ABL a donc été choisie pour poser 200 mm d'isolant et réaliser un plafond suspendu intégrant un éclairage plus approprié, complété par la rénovation électrique et la pose de bloc de secours. L'entreprise Lemièrre a changé les fenêtres de l'étage par un modèle en double vitrage oscillo-battant et rénové la serrure. L'entreprise Thivoyon a réalisé la peinture de l'ensemble et rénové le parquet et l'escalier. Le choix des couleurs a été réalisé par quelques membres du conseil aidé par Betty et Valérie de l'association *A Tout Point* reconnue pour la qualité de leurs choix décoratifs, je les en remercie. Le coût global s'élève à 20 300 € TTC.

En projet

Le Conseil municipal a inscrit au budget les réalisations envisagées pour l'année 2014. En raison de certaines lourdeurs administratives, certaines ne pourront être engagées qu'en 2015.

Urbanisme : nos propositions de corrections du PLU (Plan local d'urbanisme) ont été adressées à la Préfecture et nous attendons leur avis pour poursuivre ou retravailler notre projet.

Réseaux : le projet de changement du transformateur électrique de l'Hôpital (comme celui réalisé au Fays) avance. Un riverain accepte de laisser quelques m² pour l'implantation du nouveau transfo. Cette opération est réalisée par le nouveau Comité Local d'Énergie (ex SIER) rattaché à la fédération départementale. Une part du budget reste communale.

Logements communaux : il est envisagé de continuer la rénovation des appartements communaux par ceux de l'ancienne école de Linant.

Eglise : un état des lieux des travaux d'entretien de conservation du bâtiment a été réalisé et une première tranche est actuellement à l'étude.

Terrain de pétanque : sa réalisation, tant attendue par les membres de l'association, est inscrite au programme 2014.

Espace sportif des Marraults : il est envisagé un complément d'installations : jeux pour enfants, petit terrain de boules, garage à vélo...

Liaison piétonne de Turny / Bas Turny : elle demande, pour être aux normes actuelles, un budget important. Le conseil envisage une première tranche permettant la sécurisation de la partie la plus dangereuse pour les piétons.

Parking : le dossier du revêtement du parking de la salle des fêtes (ex tennis) et l'installation d'un éclairage va demander de trouver le juste équilibre entre les contraintes financières et la qualité technique.

Cimetière : nous en sommes au stade des finitions avec l'aménagement paysager des abords du cimetière, comprenant le modelage du terrain (régalage de la terre végétale, mise en place de la clôture, la végétalisation et les plantations).

Tondeuse : le matériel actuel donnant de sérieux signes de fatigue, il nous faut revoir l'investissement en fonction des besoins actuels.

Matériel informatique : régulièrement, il nous faut faire une rotation du matériel pour garder une bonne efficacité de travail et assurer le maintien du niveau technique des installations. Anticiper les pannes est une nécessité de gestion.

D'autres investissements moins marquants sont aussi envisagés. Nous avons aussi gardé une part du budget pour palier à des impératifs imprévisibles.

C'est encore, en 2014, un budget ambitieux. Nous avons les capacités financières. Mais compte tenu des lourdeurs administratives et des élections qui ont amputé l'année de près de 4 mois, nous serons peut-être obligés d'étaler dans le temps nos réalisations. Soyez assurés que nous travaillons toujours avec la rigueur nécessaire à une bonne gestion de l'argent public.

>> Agenda

Samedi 14 juin Passage **Course départementale Franck Pineau** à Turny – Etape Salle des fêtes vers 13h

Samedi 14 juin **Repas des voisins au Fays** – A partir de 12h Lavoir du Fays

Samedi 28 juin **Kermesse des écoles** à l'Ecole Maternelle de Turny

Samedi 5 juillet **Gala de Turny Danse** – Salle des fêtes de Venizy à 20h

Dimanche 13 juillet **Défilé aux lampions** (Rassemblement salle des fêtes vers 22h)
Feu d'artifice (Terrain Multisports)

Lundi 14 juillet **Pique-nique citoyen** – RV salle des fêtes avec son pique-nique

14-15-16 août **Portes ouvertes Ateliers d'artistes** *Atelier Cathy Colin* Le Fays

Mardi 2 septembre **Rentrée scolaire des élèves**

Samedi 20 et Dimanche 21 septembre **Journées du Patrimoine** animées par les *Amis du Patrimoine*
Ouverture de l'église + Expositions (14h-18h)

GPI

Centre de première intervention

L'activité opérationnelle du centre de première intervention s'est de nouveau révélée fructueuse durant l'année 2013.

18 sorties de secours ont été réalisées, et se répartissent comme suit :

10 interventions pour secours à personnes

- 1 appel "prompt secours"
- 2 appels "urgence vitale"
- 2 appels "blessé voie publique"
- 1 appel "malade voie publique"
- 3 appels "malade à domicile"
- 1 appel "accouchement imminent"

4 incendies

- 1 feu d'habitation
- 1 feu de cheminée
- 1 feu de voiture
- 1 feu de chaumes

4 opérations diverses

- 1 intervention pour inondation
- 2 interventions pour animaux blessés
- 1 intervention pour "personne ne répondant pas aux appels"

De plus, nous sommes intervenus pour le traitement de 10 nids d'hyménoptères.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**



Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr